



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

RÉPERCUSSIONS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LES FEMMES

Rapport du Comité permanent de la condition féminine

Marilyn Gladu, présidente

MARS 2021
43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

RÉPERCUSSIONS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LES FEMMES

Rapport du Comité permanent de la condition féminine

**La présidente
Marilyn Gladu**

MARS 2021

43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DE LA CONDITION FÉMININE

PRÉSIDENTE

Marilyn Gladu

VICE-PRÉSIDENTES

Sonia Sidhu

Andréanne Larouche

MEMBRES

Anju Dhillon

Gudie Hutchings

Lindsay Mathysen

Jag Sahota

Marc G. Serré

Nelly Shin

L'hon Alice Wong

Salma Zahid

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Louise Chabot

Nathaniel Erskine-Smith

Marie-Hélène Gaudreau

Tim Louis

Heather McPherson

Brenda Shanahan

Mario Simard

GREFFIÈRE DU COMITÉ

Stephanie Bond

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Clare Annett, analyste

Laura Hatt, adjointe de recherche

En collaboration avec

Marie Dumont, analyste

COMITÉ PERMANENT DE LA CONDITION FÉMININE

43^e LÉGISLATURE – 1^{re} SESSION

PRÉSIDENTE

Karen Vecchio

VICE-PRÉSIDENTES

Sonia Sidhu

Andréanne Larouche

MEMBRES

Raquel Dancho

Anju Dhillon

Gudie Hutchings

Lindsay Mathyssen

Jag Sahota

Marc G. Serré

L'hon. Alice Wong

Salma Zahid

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Nelly Shin

GREFFIÈRE DU COMITÉ

Stephanie Bond

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Clare Annett, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DE LA CONDITION FÉMININE

a l'honneur de présenter son

SIXIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les femmes et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	1
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	3
RÉPERCUSSIONS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LES FEMMES.....	11
Introduction.....	11
La santé et le bien-être des femmes pendant la pandémie de COVID-19.....	12
Les risques pour la santé des femmes dans des milieux où elles sont rémunérées ou non rémunérées	12
Les risques pour la santé mentale des femmes	14
Des services de soutien à la santé et aux soins pour certains groupes de femmes	14
Le travail et la sécurité économique des femmes durant la pandémie de COVID-19	16
Le travail rémunéré des femmes.....	16
Le travail non rémunéré des femmes	22
La sécurité économique des femmes	27
La sécurité physique des femmes pendant la pandémie de COVID-19	31
La violence fondée sur le sexe	32
La traite de personnes	37
Les mesures de soutien fédérales pour les femmes d’horizons divers durant la première vague de la pandémie de COVID-19.....	42
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS.....	49
ANNEXE B : LISTE DES TÉMOINS.....	51
ANNEXE C : LISTE DES MÉMOIRES	53
ANNEXE D : LISTE DES MÉMOIRES.....	55

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	57
OPINION DISSIDENTE DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA	59
OPINION COMPLÉMENTAIRE DU BLOC QUÉBÉCOIS.....	63
OPINION COMPLÉMENTAIRE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA	69

SOMMAIRE

La pandémie de COVID-19 a eu des conséquences profondes et très étendues. En plus de mettre en danger la santé des Canadiens, la pandémie a creusé les inégalités entre les groupes de personnes. Les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre ont fait face à des difficultés bien particulières pendant la pandémie.

Lors d'audiences tenues en juillet, en octobre et en novembre 2020, le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes (le Comité) a reçu des témoignages et des mémoires d'un large éventail d'intervenants. Les témoins ont apporté leur expertise dans des domaines tels que les droits et l'égalité des femmes, l'éducation, les soins rémunérés et non rémunérés, les droits et le bien-être des personnes âgées, la violence fondée sur le sexe, la traite de personnes, ainsi que la participation des femmes sur le marché du travail et dans des secteurs spécifiques. Le Comité a également entendu l'honorable Maryam Monsef, ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et du Développement économique rural, et l'honorable Carla Qualtrough, ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées.

Les témoins ont donné un aperçu des problèmes d'inégalité entre les sexes dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Trois grands thèmes sont ressortis des témoignages : la santé et le bien-être des femmes, le travail et la sécurité économique des femmes, et la sécurité physique des femmes.

En ce qui concerne la santé et le bien-être des femmes, les témoins ont expliqué que les femmes sont généralement surreprésentées parmi plusieurs effectifs aux premières lignes. Par exemple, plus de femmes que d'hommes travaillent dans les secteurs des soins, de l'éducation et du commerce de détail. Les femmes aux premières lignes courent un risque accru de contracter le coronavirus. Les femmes assument aussi une part disproportionnée des responsabilités en matière de soins non rémunérés, ce qui peut également augmenter le risque d'infection. De plus, des demandes concurrentes, comme les responsabilités domestiques, l'éducation en ligne, la garde des enfants et le travail rémunéré, ont des effets négatifs sur la santé mentale des femmes. Certains groupes de femmes, dont les résidentes d'établissements de soins de longue durée et les femmes vivant avec des handicaps, ont besoin de soutien additionnel en matière de soins durant la pandémie.

Par ailleurs, le Comité a entendu que la pandémie de COVID-19 avait entraîné une réduction importante de la participation des femmes sur le marché du travail. Les écoles

et garderies étaient fermées, de nombreuses familles ont eu à consacrer plus de temps que d'habitude à la garde des enfants et aux travaux ménagers. Ce sont les femmes qui ont assumé la grande partie de ce travail non rémunéré. Pour cette raison et d'autres encore, plus de femmes que d'hommes ont laissé un emploi rémunéré durant la première vague de la pandémie, et moins de femmes que d'hommes ont repris leur emploi depuis. Les femmes propriétaires d'entreprise, les employées des établissements de soins de longue durée et les travailleuses du sexe qui est consensuel ont été confrontées à des difficultés financières qui leur sont propres. De nombreuses femmes sont désormais confrontées à un risque accru de sombrer dans la pauvreté. Les témoins ont proposé des stratégies afin de réduire le travail de soins non rémunérés des femmes pour leur permettre de réintégrer la population active et d'accroître leur sécurité économique.

Les directives de santé publique en matière d'éloignement physique peuvent s'avérer périlleuses pour certaines femmes, par exemple les victimes de violence familiale qui sont contraintes de demeurer avec leur agresseur. La situation fait en sorte qu'il est difficile pour ces femmes d'accéder à des services à l'intention des victimes de violence. En outre, les refuges et maisons de transition, entre autres services, acceptent moins de femmes qu'avant en raison des directives de santé publique. Enfin, le Comité a appris que la traite de personnes n'a pas disparu pendant la pandémie COVID-19. Les témoins ont présenté différents points de vue sur les niveaux de la traite de personnes au Canada. Ils s'entendaient pour dire qu'il est essentiel d'offrir des services et du soutien aux survivantes de la traite de personnes.

Enfin, les témoins ont présenté des suggestions au sujet de la réponse du gouvernement fédéral à la pandémie. Ils ont parlé de la Prestation canadienne d'urgence, de la Subvention salariale d'urgence du Canada, de l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial et de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer, ainsi que du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada prenne différentes mesures pour venir en aide aux femmes, aux filles et aux personnes de diverses identités de genre pendant et après la pandémie de COVID-19. Bon nombre de ces recommandations visent à améliorer la santé des femmes et la participation de celles-ci sur le marché du travail. Certaines portent sur le travail de soins rémunérés et non rémunérés des femmes. Le Comité recommande également la mise en place de mesures qui contribueront à réduire la traite de personnes et la violence envers les femmes.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

À l'issue de leurs délibérations, les comités peuvent faire des recommandations à la Chambre des communes ou au gouvernement et les inclure dans leurs rapports. Les recommandations relatives à la présente étude se trouvent énumérées ci-après.

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada continue de collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les partenaires en santé pour s'assurer que tous les travailleurs de première ligne ont accès à un équipement de protection individuelle bien ajusté lorsqu'ils travaillent. 15

Recommandation 2

Que le gouvernement continue de mettre en place des mesures, comme le portail Espace mieux-être Canada, pour veiller à ce que les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre à l'échelle du Canada puissent accéder à des services de santé mentale en ligne adéquats et sécurisés durant et après la pandémie de COVID-19 en continuant à investir dans des programmes visant à favoriser l'accès à Internet à large bande, reconnu comme un service essentiel. 16

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada continue de travailler en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, dans le respect de leurs compétences respectifs, afin d'aider à faire en sorte que les femmes vivant avec des handicaps, les filles vivant avec des handicaps et les personnes de diverses identités de genre vivant avec des handicaps puissent accéder à des services de soutien en santé qui répondent à leurs besoins, par exemple à des personnes de soutien et à des aidants ainsi qu'à des services de soutien médicaux et de physiothérapie durant et après la pandémie. 16

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et territoires, veille à ce que les femmes, surtout les propriétaires de petites et moyennes entreprises, aient réellement accès à des services de soutien et de formation en affaires adéquats et bonifiés afin d'accroître le plus possible leur capacité de se rétablir et de prospérer dans l'économie postpandémique..... 28

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et les territoires dans le respect de leurs compétences respectifs, dans le but d'accroître la participation des femmes sur le marché du travail, d'améliorer la qualité des services sociaux et de santé offerts aux Canadiens et de stimuler l'économie, afin d'appuyer le secteur des soins¹ :

- **en considérant les investissements dans le secteur des soins dans le cadre du plan de reprise économique;**
- **en étudiant des initiatives, telles que la création d'une commission fédérale de l'économie des soins, qui orienteront les futures mesures prises dans le secteur des soins. 28**

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et territoires, conscient du fait que les femmes travaillent en plus grand nombre que les hommes dans des industries durement touchées par la pandémie de COVID-19 et éprouvent donc une grande insécurité financière dans le contexte de la pandémie, afin d'évaluer comment appuyer les employés dans des industries à main-d'œuvre féminine, y compris, mais sans s'y limiter, les secteurs de la vente au détail, de l'hôtellerie, des services alimentaires, des soins et des secteurs à but non lucratif. 29

1 La portée du « secteur des soins » n'a pas été clairement définie dans le cadre des témoignages reçus par le Comité. Toutefois, les témoins ont indiqué que le secteur des soins peut inclure divers types de soins, notamment ceux aux enfants, aux personnes âgées, aux personnes vivant avec des handicaps, les soins de longue durée et les soins à domicile.

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada examine que les programmes fédéraux de soutien du revenu, y compris les programmes de soutien pour les aînés et les personnes vivant avec des handicaps, répondent aux besoins des Canadiens durant la pandémie et par la suite. 29

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et les territoires pour veiller à l'élaboration de normes nationales en matière de santé et sécurité, de conditions de travail et de main-d'œuvre dans les établissements de soins de longue durée qui sont uniformes et qui sont respectées par les établissements dans tout le pays, où qu'ils soient situés, et ce tout en respectant les compétences des différents ordres de gouvernement. 29

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada mette en place des mesures pour protéger les droits des Canadiens vulnérables et réduire la stigmatisation dont ils sont l'objet, par exemple :

- procéder à un examen de la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*, en veillant à consulter les travailleurs du sexe dans le cadre de cet exercice;
- examiner les mesures visant à décriminaliser le travail du sexe;
- accorder des fonds pour les services communautaires de soutien par les pairs et d'aiguillage vers les services visant à soutenir les travailleuses du sexe et d'autres Canadiens vulnérables;
- faire en sorte que les travailleuses du sexe consensuel et d'autres Canadiens vulnérables aient accès à des programmes fédéraux de soutien du revenu et d'urgence. 30

Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada, dans le but de reconnaître la valeur du travail non rémunéré en matière de soins, y compris les soins aux conjoints, aux enfants, aux petits-enfants et aux personnes âgées :

- s'assure que les programmes de soutien fédéraux et les crédits d'impôt actuels pour les aidants naturels répondent aux besoins des personnes qui fournissent ces soins non payés, et ce dans une perspective multiculturelle, afin de reconnaître que les personnes appartenant à diverses communautés et cultures au Canada ont des styles de soins différents;
- examine différentes initiatives, notamment de concert avec les employeurs, afin de mieux reconnaître et dédommager (incluant des crédits d'impôt) les personnes qui prodiguent des soins sans rémunération..... 30

Recommandation 11

Que le gouvernement du Canada travaille en collaboration avec les provinces et les territoires dans le but de s'assurer que toutes les familles canadiennes ont accès à des services de garde sûrs, souples, abordables, inclusifs et de qualité pour :

- continuer à soutenir la réouverture sécuritaire des garderies pendant la pandémie de COVID-19;
- étudier diverses stratégies afin d'accroître l'accès aux différents types² de services de garde durant et après la pandémie, par exemple en augmentant les prestations versées aux parents, et envisage d'étendre le financement afin de créer et de mettre en œuvre un système national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants;

2 Les préférences des familles en matière de garde d'enfants varient. Par exemple, dans certaines communautés, les familles peuvent préférer confier leurs enfants à leurs propres parents ou grands-parents afin que ces derniers puissent leur transmettre la culture, la langue et les traditions, au lieu de placer les enfants dans des garderies publiques.

- veiller à ce qu’il y ait suffisamment de places pendant la pandémie et à ce qu’il soit possible d’en accroître le nombre par la suite..... 31

Recommandation 12

Que le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et les territoires, dans le but d’offrir à toutes les femmes et à tous les enfants touchés par la violence fondée sur le sexe et la traite de personnes à des fins d’exploitation sexuelle un accès à des niveaux de service comparables durant la pandémie de COVID-19, pour veiller à ce que :

- les provinces et territoires s’assurent que les femmes qui cherchent à accéder à des refuges pour femmes ou à des maisons de transition aient accès au test de dépistage de la COVID-19;
- les personnes qui ont survécu à la traite de personnes à des fins d’exploitation sexuelle aient accès à des services de soutien appropriés et à une aide financière pendant une crise de santé publique;
- les femmes et les enfants, en particulier les femmes et les enfants autochtones vivant dans des collectivités urbaines, rurales et éloignées, aient accès à des services complets et culturellement adaptés et à un soutien continu pour répondre à leurs besoins particuliers;
- les refuges qui desservent des femmes et leurs enfants affectés par la violence et de traite de personnes à des fins d’exploitation sexuelle continuent d’avoir accès à un financement opérationnel à long terme, stable, et approprié, et que ces fonds soient distribués par les provinces et territoires;
- les refuges et services d’aide aux survivant(e)s d’agression sexuelle puissent faire connaître les services qu’ils offrent à la collectivité. 40

Recommandation 13

Que le gouvernement du Canada encourage les provinces et les territoires a considéré les refuges qui desservent des femmes et leurs enfants affectés par la violence et de traite de personnes comme des services essentiels. 41

Recommandation 14

Que le gouvernement du Canada poursuive ses efforts afin de créer un plan d'action national en réponse aux questions soulevées dans le rapport *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, et ce dès que possible. 41

Recommandation 15

Que le gouvernement du Canada continue d'élaborer et de mettre en œuvre, en collaboration avec les provinces et territoires et la société civile, un plan d'action national de lutte contre la violence fondée sur le sexe qui tient compte des appels à la justice issus de l'Enquête nationale sur les femmes et filles autochtones disparues et assassinées, et que ce plan d'action prévoit :

- **des services de soutien et autres pour la violence fondée sur le sexe qui sont inclusifs et accessibles;**
- **des services de soutien pour les enfants qui sont témoins de violence fondée sur le sexe;**
- **un financement pluriannuel pour lutter contre la violence fondée sur le sexe, notamment pour les fournisseurs de services de première ligne;**
- **des mesures visant à faire en sorte que le système judiciaire du Canada appuie les survivantes de violence fondée sur le sexe. 41**

Recommandation 16

Que le gouvernement du Canada continue à accorder des fonds aux organisations qui ont pour mission d'offrir des programmes d'aide aux victimes et aux survivantes de la traite de personnes. 42

Observation 1

Le Comité estime que pour aborder de manière holistique et réduire l'exploitation sexuelle au Canada, les initiatives suivantes pourraient être bénéfiques:

- poursuivre les travaux liés à la *Stratégie nationale de lutte contre la traite de personnes*, notamment en offrant aux agents des services d'application de la loi, aux procureurs et aux responsables de l'administration de la justice pénale une formation exhaustive qui tient compte des traumatismes pour aider les intervenants à reconnaître la traite et l'exploitation de personnes et intervenir en conséquence;
- encourager les provinces et territoires à réaliser une analyse comparative entre les sexes plus des programmes d'éducation relatifs à l'éducation sexuelle, à la violence fondée sur le sexe, à l'exploitation sexuelle, au consentement et aux relations saines..... 42

Recommandation 17

Que le gouvernement du Canada veille à ce que toutes les décisions ainsi que toutes les politiques et tous les programmes de secours d'urgence et de relance liés à la pandémie de COVID-19 continuent à faire l'objet d'une analyse comparative entre les sexes plus afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins particuliers de tous les Canadiens, y compris des femmes et des filles et des personnes de diverses identités de genre, et qu'ils n'ont pas de répercussions négatives imprévues sur elles..... 46

Recommandation 18

Que le gouvernement du Canada s'assure que les programmes et les politiques visant à aider les petites et moyennes entreprises à survivre à la pandémie de COVID-19 tiennent compte des besoins des entreprises appartenant à divers groupes de femmes – y compris les femmes autochtones, les femmes vivant avec des handicaps et les nouvelles arrivantes au Canada – et encourage la participation à des programmes existants qui pourraient soutenir les femmes entrepreneures. 46

Recommandation 19

Que le gouvernement du Canada améliore l’accessibilité de ses prestations de secours d’urgence pour la pandémie en simplifiant les mécanismes administratifs d’accès à ces programmes. 46

Recommandation 20

Que le gouvernement du Canada, dans le but d’éliminer l’insécurité du revenu et d’assurer l’autonomie financière des femmes, envisage la possibilité de remplacer les prestations d’urgence en place par un régime de revenu de base universel permanent. 47

Recommandation 21

Que le gouvernement du Canada recueille et diffuse en temps opportun des données, ventilées selon le genre et l’ethnicité, sur la participation aux programmes d’aide d’urgence, y compris les programmes qui ont pris fin, comme la Prestation canadienne d’urgence, et ceux qui sont encore en place, comme la Subvention salariale d’urgence du Canada, afin de veiller à ce qu’ils répondent aux besoins des Canadiens qu’ils ciblent, y compris les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre, et facilitent la prise de décisions lors de la relance après la pandémie. 47



RÉPERCUSSIONS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LES FEMMES

INTRODUCTION

Au Canada, il existe des inégalités entre des groupes de personnes dont les facteurs identitaires sont divers et se recoupent, par exemple le genre, la race et les handicaps. La pandémie de COVID-19 a fait ressortir et a exacerbé ces inégalités, y compris celles entre les hommes et les femmes au Canada¹. Du 7 juillet au 19 novembre 2020, le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes (le Comité) a reçu des témoignages et des mémoires sur les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les femmes et les filles au Canada. Ces témoignages et mémoires provenaient d'organismes et de personnes œuvrant dans différents domaines : droits et égalité des femmes, éducation, soins rémunérés et non rémunérés, droits et bien-être des personnes âgées, lutte contre la violence fondée sur le sexe, lutte contre la traite de personnes, et participation des femmes sur le marché du travail, dans le milieu des affaires et dans d'autres secteurs précis. Le Comité a également entendu, le 8 juillet 2020, l'honorable Maryam Monsef, ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et du Développement économique rural, et l'honorable Carla Qualtrough, ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées, qui ont parlé du soutien offert par le gouvernement fédéral aux femmes et aux filles pendant la pandémie.

Les témoins ont souligné que la pandémie de COVID-19 a à la fois exposé et exacerbé les inégalités qui existent au Canada, en particulier pour les femmes, les membres des communautés autochtones et racialisées et les personnes à l'intersection de plusieurs facteurs identitaires marginalisés. En général, les préoccupations des témoins quant aux effets de la pandémie sur les femmes et les filles au Canada étaient liées à trois grands thèmes, dont il est question dans le rapport, soit la santé et le bien-être des femmes; le travail et la sécurité économique des femmes; et la sécurité physique des femmes. Le rapport présente également des programmes et des mesures de soutien mis en place par le gouvernement en réponse à la pandémie de COVID-19.

1 Par exemple, voir : Tracy Smith-Carrier et Chloe Halpenny, *Le revenu garanti : Un plaidoyer en faveur des femmes et de l'égalité des sexes*, mémoire, octobre 2020; Amnistie internationale, *Mémoire présenté par Amnistie internationale au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes sur l'égalité entre les genres et les droits de la personne durant la COVID-19*, octobre 2020.



Le Comité a par ailleurs formulé des recommandations, fondées sur les témoignages, qui portent sur les moyens que peut prendre le gouvernement fédéral pour veiller à ce que les voix, les besoins et les préoccupations des femmes de divers milieux soient pris en compte dans le cadre de la relance économique et sociale.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES FEMMES PENDANT LA PANDÉMIE DE COVID-19

« Le virus lui-même ne fait pas de discrimination fondée sur le sexe ou le genre, mais les systèmes et les secteurs que nous avons créés sont discriminatoires. La COVID-19 a mis en lumière toutes les faiblesses du système sur le plan de l'inégalité. »

Canadian Equality Consulting²

Les risques pour la santé des femmes dans des milieux où elles sont rémunérées ou non rémunérées

Le Comité a appris que dans certaines situations, les effets directs et indirects de la pandémie sur la santé touchent davantage les femmes que les hommes. Par exemple, le personnel de nombreux services de première ligne ou essentiels, où le risque d'exposition au coronavirus causant la COVID-19 est particulièrement élevé, est composé surtout de femmes; et les femmes représentent la majorité de la main-d'œuvre dans les domaines des soins de santé, des services de soutien personnel, des services de ménage, des services au détail ainsi que le secteur à but non lucratif et caritatif³. Les femmes racialisées et immigrantes forment un pourcentage important des effectifs de soins⁴. En outre, les femmes dans ces secteurs et dans les lieux de travail de première ligne peuvent être plus exposées au virus que les hommes en raison du manque d'équipement de protection individuelle ajusté à leur taille, cet équipement ayant

2 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1235 (Marcie Hawranik, présidente-fondatrice, Canadian Equality Consulting).

3 *Ibid.*; FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1725 (Anita Khanna, directrice nationale, Politique publique et relations avec les gouvernements, Centraide United Way Canada); et Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, *Les répercussions de la COVID-19 sur les femmes handicapées au Canada*, mémoire, novembre 2020.

4 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1400 (Ann Decter, directrice, Initiatives communautaires, Fondation canadienne des femmes); Tracy Smith-Carrier et Chloe Halpenny, *Le revenu garanti : Un plaidoyer en faveur des femmes et de l'égalité des sexes*, mémoire, octobre 2020.

tendance à être trop grand pour les femmes⁵. Des témoins ont indiqué que le personnel travaillant en première ligne pendant la pandémie risque également l'épuisement et le surmenage⁶.

Si le travail de première ligne de certaines femmes les expose directement au coronavirus, il demeure que les femmes en général peuvent également faire face à des risques élevés d'exposition au virus lorsqu'elles effectuent un travail non rémunéré à la maison, qui s'ajoute à leurs responsabilités professionnelles rémunérées⁷. Des témoins ont indiqué que, comparativement aux hommes, les femmes sont responsables d'une part disproportionnée des travaux ménagers et des soins non rémunérés. Dans le contexte de la pandémie, les responsabilités des femmes en matière de soins et de travaux ménagers non rémunérés ont augmenté : garde et éducation des enfants, soins à des membres de la famille malades et tâches ménagères générales⁸. De plus, les femmes peuvent être directement exposées au coronavirus lorsqu'elles effectuent leurs tâches ménagères, soignent les membres de leur famille malades et se rendent dans des espaces publics, tels que les épiceries⁹.

Dans un mémoire présenté au Comité, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale a indiqué que bien que les femmes soient aux premières lignes de la réponse à la pandémie, tant dans le cadre d'emplois rémunérés que de travail non rémunéré, elles ne se sentaient pas suffisamment incluses à la prise de décisions concernant la réponse à la pandémie et les mesures de soutien¹⁰.

5 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1235 (Marcie Hawranik, présidente-fondatrice, Canadian Equality Consulting).

6 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1405 (Ann Decter, directrice, Initiatives communautaires, Fondation canadienne des femmes); FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1730 (Anita Khanna, directrice nationale, Politique publique et relations avec les gouvernements, Centraide United Way Canada).

7 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1235 (Marcie Hawranik, présidente-fondatrice, Canadian Equality Consulting).

8 *Ibid.*; FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1400 (Ann Decter, directrice, Initiatives communautaires, Fondation canadienne des femmes).

9 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1720 (Anita Khanna, directrice nationale, Politique publique et relations avec les gouvernements, Centraide United Way Canada).

10 Association féminine d'éducation et d'action sociale, [Mémoire déposé au Comité parlementaire de la condition féminine et de l'égalité des genres dans le cadre des audiences sur l'impact de la COVID-19 sur les femmes](#), mémoire, juillet 2020.



Les risques pour la santé mentale des femmes

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions négatives sur la santé mentale des Canadiens. Par exemple, Tracy Smith-Carrier, professeure agrégée du King's University College de l'Université Western, a signalé que les femmes affichent une moins bonne santé mentale et des niveaux de stress plus élevés que les hommes depuis le début de la pandémie¹¹. Les témoins ont signalé que la part disproportionnée des responsabilités domestiques liées à la pandémie que les femmes doivent assumer (par exemple veiller à ce que leur foyer soit propre et sûr et aider les enfants dans leurs études) de même que les confinements ont eu une incidence sur la santé mentale des femmes et leur participation sur le marché du travail. Certains ont même constaté une augmentation des demandes d'aide en matière de santé mentale et de traitement des dépendances¹². Sharon Williston, directrice administrative du Bay St. George Status of Women Council, a souligné qu'il faut trouver des moyens ingénieux, pris en collaboration, de surmonter les problèmes de santé mentale causés par la pandémie, notamment pour prévenir les suicides et intervenir auprès des personnes suicidaires. Ces services doivent être offerts non seulement par téléphone, mais aussi sur le terrain, dans les collectivités, en particulier dans les milieux ruraux; ils devraient également comprendre des services de soutien adaptés à la culture pour les membres des collectivités autochtones¹³.

Des services de soutien à la santé et aux soins pour certains groupes de femmes

Selon des témoins, certains groupes pourraient avoir besoin de services de soutien particuliers durant la pandémie de COVID-19, par exemple les femmes qui prennent soin d'enfants vivant avec des handicaps, surtout celles vivant en milieu rural¹⁴. Dans un mémoire, le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada (le Réseau) a expliqué qu'avant la pandémie, les femmes handicapées étaient victimes de discrimination et faisaient face à des obstacles en matière de soins de santé, et que pour ces raisons, leurs besoins n'étaient pas satisfaits adéquatement. Le Réseau a affirmé que dans le contexte

11 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 novembre 2020, 1200 (Tracy Smith-Carrier, professeure agrégée, King's University College, Université Western, à titre personnel).

12 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 19 novembre 2020, 1105 (Sharon Williston, directrice administrative, Bay St. George Status of Women Council); et FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 novembre 2020, 1120 (Kevin McCreadie, chef de la direction et chef des investissements, AGF Management Limited).

13 *Ibid.*

14 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1415 (Morna Ballantyne, directrice générale, Un Enfant Une Place).

de la pandémie, les mesures prises en réponse à la COVID-19 ne sont pas accessibles aux personnes vivant avec des handicaps, ajoutant que l'on n'avait pas tenu compte du point de vue de ces personnes lors de l'élaboration des politiques liées à la COVID-19. Par exemple, le Réseau a déclaré que le paiement unique non imposable et non remboursable de 600 \$ créé pour les Canadiens vivant avec des handicaps est insuffisant, et que de nombreuses personnes vivant avec des handicaps ne peuvent d'ailleurs pas le recevoir, car elles n'ont pas droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées, qui constitue l'une des conditions d'admissibilité¹⁵.

En outre, les personnes vivant dans des établissements de soins de longue durée au Canada sont exposées à des risques accrus liés à la COVID-19; le Comité a appris que le taux de mortalité dans ces établissements au Canada est parmi les plus élevés des pays occidentaux¹⁶. Les témoins ont expliqué que les résidents de ces établissements sont souvent très vulnérables et ont des besoins complexes, nécessitant par exemple des soins liés à la démence; la majorité de ces résidents sont des femmes (de 65 à 70 %), mais celles-ci ne forment pas un groupe homogène¹⁷. Carole Estabrooks, professeure à l'Université de l'Alberta, a fait remarquer un des effets positifs des programmes de vieillissement : ils permettent aux femmes de rester plus longtemps chez elles. Or, à leur arrivée dans des établissements de soins de longue durée, elles sont plus âgées et ont des besoins médicaux et sociaux plus complexes, surtout si elles sont atteintes de démence. D'ailleurs, la pandémie de COVID-19 a des conséquences particulièrement négatives pour les personnes atteintes de démence dans ces établissements; les masques et l'équipement de protection individuelle que doit porter le personnel prodiguant des soins engendrent de la peur et de la confusion chez ces patients avec qui il est déjà difficile de communiquer¹⁸.

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada continue de collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les partenaires en santé pour s'assurer que tous les

15 Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, [*Les répercussions de la COVID-19 sur les femmes handicapées au Canada*](#), mémoire, novembre 2020.

16 FEWO, [*Témoignages*](#), 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1440 (Ann Decter, directrice, Initiatives communautaires, Fondation canadienne des femmes).

17 FEWO, [*Témoignages*](#), 2^e session, 43^e législature, 27 octobre 2020, 1110 (Carole Estabrooks, professeure, Université de l'Alberta); et FEWO, [*Témoignages*](#), 2^e session, 43^e législature, 27 octobre 2020, 1115 (Jodi Hall, présidente, Association canadienne des soins de longue durée).

18 FEWO, [*Témoignages*](#), 2^e session, 43^e législature, 27 octobre 2020, 1135 (Carole Estabrooks, professeure, Université de l'Alberta).



travailleurs de première ligne ont accès à un équipement de protection individuelle bien ajusté lorsqu'ils travaillent.

Recommandation 2

Que le gouvernement continue de mettre en place des mesures, comme le portail Espace mieux-être Canada, pour veiller à ce que les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre à l'échelle du Canada puissent accéder à des services de santé mentale en ligne adéquats et sécurisés durant et après la pandémie de COVID-19 en continuant à investir dans des programmes visant à favoriser l'accès à Internet à large bande, reconnu comme un service essentiel.

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada continue de travailler en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, dans le respect de leurs compétences respectifs, afin d'aider à faire en sorte que les femmes vivant avec des handicaps, les filles vivant avec des handicaps et les personnes de diverses identités de genre vivant avec des handicaps puissent accéder à des services de soutien en santé qui répondent à leurs besoins, par exemple à des personnes de soutien et à des aidants ainsi qu'à des services de soutien médicaux et de physiothérapie durant et après la pandémie.

LE TRAVAIL ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DES FEMMES DURANT LA PANDÉMIE DE COVID-19

« Le retour des femmes sur le marché du travail rémunéré est essentiel pour leur sécurité économique, mais leur participation en plus grand nombre est également essentielle pour une reprise économique durable pour tout le monde. »

Morna Ballantyne, directrice générale, Un Enfant Une Place¹⁹

Le travail rémunéré des femmes

De nombreux témoins ont déclaré que les taux de perte d'emploi étaient plus élevés pour les femmes que pour les hommes, citant des statistiques démontrant l'ampleur de ces inégalités. Au cours du premier mois de la pandémie, deux fois plus de femmes que

19 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1410 (Morna Ballantyne, directrice générale, Un Enfant Une Place).

d'hommes ont perdu leur emploi. Les mères représentaient 57 % des parents qui avaient perdu leur emploi ou la plupart de leurs heures de travail à « la fin du mois de mai », et les mères des familles monoparentales étaient plus susceptibles de perdre du travail que les mères de familles biparentales²⁰. Un témoin a attribué cette perte d'emploi disproportionnée en partie au fait que les femmes canadiennes travaillent en grand nombre dans les secteurs les plus touchés par la pandémie, tels que le commerce de détail et les services²¹. Pour sa part, Rhonda Barnet, présidente et chef de direction d'Avit Manufacturing, a fait remarquer le 7 juillet 2020 que même dans le secteur de la fabrication, « il est possible que les femmes aient volontairement subi plus de pertes d'emploi et réintégré leur emploi en moins grand nombre. Dans notre secteur, les femmes se sont peut-être portées volontaires en raison du besoin direct de s'occuper de leurs enfants et de leurs parents âgés²². » Par ailleurs, plusieurs témoins ont fait remarquer qu'un pourcentage plus élevé d'hommes que de femmes avaient repris l'emploi qu'ils avaient perdu au début de la pandémie²³.

En particulier, les femmes occupant des emplois peu rémunérés et précaires, ainsi que les femmes noires, autochtones et racialisées, les femmes migrantes, les nouvelles arrivantes et les femmes vivant avec des handicaps, ont été durement touchées par les pertes d'emploi liées à la pandémie²⁴. Par exemple, Jaspreet Sandhu, de Pink Attitude Evolution, a signalé que le taux de chômage chez les femmes d'origine sud-asiatique vivant au Canada était près du double du taux chez la population générale en juillet 2020 (soit 20,4 %, comparativement à 11,3 % pour la population générale). Le groupe a demandé que l'on procède à une analyse intersectionnelle pour s'assurer que les divers groupes de femmes puissent profiter de la relance économique²⁵.

En outre, le Comité a entendu que les femmes propriétaires d'entreprises ont été plus durement touchées par la pandémie de COVID-19 que leurs homologues masculins.

20 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1400 (Ann Decter, directrice, Initiatives communautaires, Fondation canadienne des femmes).

21 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 novembre 2020, 1200 (Tracy Smith-Carrier, professeure agrégée, King's University College, Université Western, à titre personnel).

22 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1740 (Rhonda Barnet, présidente et chef de la direction, Avit Manufacturing).

23 Par exemple, voir : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1745 (Armine Yalnizyan, à titre personnel); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 novembre 2020, 1110 (Vicky Smallman, directrice nationale, Droits de la personne, Congrès du travail du Canada).

24 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 novembre 2020, 1110 (Vicky Smallman, directrice nationale, Droits de la personne, Congrès du travail du Canada).

25 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 17 novembre 2020, 1105 (Jaspreet Sandhu, productrice déléguée et agente, Études de recherche nationale, Pink Attitude Evolution).



Selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, les entreprises appartenant à des femmes étaient moins susceptibles que celles détenues par des hommes d'être complètement ouvertes, d'avoir tout leur personnel et d'afficher des ventes normales « au début de novembre » 2020. Les femmes propriétaires d'entreprises étaient également plus susceptibles que les hommes de s'inquiéter d'une réduction à long terme des dépenses des consommateurs, de leur endettement croissant, de leurs liquidités et de leur stress²⁶. Les témoins ont attribué ces différences en partie au fait que les entreprises détenues par des femmes sont surtout concentrées dans les secteurs liés aux services, qui sont les plus vulnérables aux fermetures liées à la pandémie²⁷.

Des témoins ont souligné que certaines entrepreneures se butent à des obstacles lorsqu'elles cherchent à accéder à du financement durant la pandémie. Les entreprises détenues par des femmes sont généralement plus récentes et plus petites que celles appartenant à des hommes²⁸. Les entrepreneures ont moins de chance que les hommes de recevoir un financement privé²⁹. Selon plusieurs témoins, elles sont également moins susceptibles que les hommes entrepreneurs de demander et de recevoir certaines aides mises en place par le gouvernement fédéral pour les entreprises pendant la COVID-19³⁰. Dans son mémoire, la Ted Rogers School of Management Ryerson University Diversity Institute mentionne que les entrepreneurs ayant d'autres identités marginalisées, comme les entrepreneurs noirs, se heurtent à des obstacles supplémentaires lorsqu'il

-
- 26 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 17 novembre 2020, 1200 (Corinne Pohlmann, vice-présidente principale, Affaires nationales et partenariats, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante).
- 27 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1630 (Jill Eathy, directrice générale par intérim, Women's Enterprise Centre); FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 17 novembre 2020, 1205 (Sévrine Labelle, présidente-directrice générale, Femmessor).
- 28 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 17 novembre 2020, 1200 (Corinne Pohlmann, vice-présidente principale, Affaires nationales et partenariats, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante); FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 17 novembre 2020, 1205 (Sévrine Labelle, présidente-directrice générale, Femmessor).
- 29 Par exemple, voir : FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1510 (Vicki Saunders, fondatrice, SheEO); FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 17 novembre 2020, 1230 (Sévrine Labelle, présidente-directrice générale, Femmessor).
- 30 Par exemple, voir : FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 3 novembre 2020, 1130 (Kevin McCreddie, chef de la direction et chef des investissements, AGF Management Limited); FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 3 novembre 2020, 1135 (Leah Nord, directrice principale, Stratégies en matière d'effectifs et croissance inclusive, Chambre de commerce du Canada).

s'agit d'accéder au financement fédéral³¹. Plusieurs témoins ont affirmé que toute hausse du soutien aux petites entreprises détenues par des femmes conduirait à une croissance économique accrue³².

Le Comité a entendu que les travailleurs des établissements de soins de longue durée, en particulier les préposés aux bénéficiaires ou aides-soignants, ont fait face à des difficultés particulières durant la pandémie de COVID-19. Ces travailleurs sont pour la plupart des femmes, et beaucoup d'entre elles sont racialisées, d'âge moyen et plus ou des immigrées³³. Des témoins ont rapporté que ces travailleurs se heurtaient déjà à de nombreux problèmes avant la pandémie : petits salaires et emplois uniquement à temps partiel³⁴, charge de travail excessive en raison de ratios de personnel insuffisants, et mauvaises conditions de travail (risque de violence, de racisme, de harcèlement sexuel et de blessures accidentelles ainsi que le chagrin causé par le décès des résidents)³⁵. De nombreux travailleurs des établissements de soins de longue durée fournissent également des soins non rémunérés aux résidents ainsi qu'à leurs propres parents vieillissants et enfants, ce qui est une source de stress supplémentaire³⁶. Pat Armstrong, professeure émérite de sociologie à l'Université de York, a observé que la pandémie a eu pour effet d'empirer dans bien des cas ces mauvaises conditions de travail³⁷. Carole Estabrooks, professeure à l'Université de l'Alberta, a ajouté que de nombreux travailleurs éprouvent maintenant de graves problèmes de santé mentale liés à la

31 Ted Rogers School of Management Ryerson University Diversity Institute, *Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine : Répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les femmes*, novembre 2020.

32 Par exemple, voir : FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 novembre 2020, 1130 (Kevin McCreadie, chef de la direction et chef des investissements, AGF Management Limited); Women's Enterprise Centre, *Incidence de la pandémie de COVID-19 sur les femmes entrepreneurs*, mémoire, juillet 2020.

33 Par exemple, voir : FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 octobre 2020, 1105 (Pat Armstrong, professeure émérite de recherche en sociologie, Université de York); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 octobre 2020, 1110 (Carole Estabrooks, professeure, Université de l'Alberta).

34 Par exemple, voir : FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 octobre 2020, 1110 (Carole Estabrooks, professeure, Université de l'Alberta); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 novembre 2020, 1205 (Michelle van Beusekom, co-fondatrice, Des fonds d'urgence pour les CHSLD, à titre personnel).

35 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 octobre 2020, 1105 (Pat Armstrong, professeure émérite de recherche en sociologie, Université de York).

36 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 octobre 2020, 1135 (Pat Armstrong, professeure émérite de recherche en sociologie, Université de York); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 octobre 2020, 1120 (Jodi Hall, présidente, Association canadienne des soins de longue durée).

37 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 octobre 2020, 1105 (Pat Armstrong, professeure émérite de recherche en sociologie, Université de York).



pandémie, y compris l'anxiété, l'insomnie, la dépression, la dépendance et le syndrome de stress post-traumatique³⁸. De plus, des témoins ont expliqué que la précarité du travail dans le secteur des soins de longue durée, qui oblige souvent les employés à travailler dans plusieurs établissements pour toucher un plein salaire, a favorisé la propagation du nouveau coronavirus parmi les travailleurs et leur famille, ainsi que parmi les résidents des établissements³⁹.

Les témoins ont réclamé des réformes dans le secteur des soins de longue durée, dont beaucoup concernent les conditions de travail. Pat Armstrong a recommandé la mise en place de niveaux de personnel minimum normalisés, des salaires plus élevés, une proportion accrue de postes à temps plein pour permettre au personnel de travailler dans un seul établissement, un recrutement accru et une meilleure formation⁴⁰. Jodi Hall, présidente de l'Association canadienne des soins de longue durée, a recommandé l'élaboration d'une stratégie pancanadienne en matière de santé et de ressources humaines pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur des soins aux personnes âgées⁴¹. Vicky Smallman, directrice nationale des droits de la personne au Congrès du travail du Canada, a proposé la création d'une commission fédérale de l'économie des soins⁴². De façon plus générale, les témoins ont insisté pour que le travail spécialisé effectué dans les établissements de soins de longue durée et les résidents de ces centres soient mieux reconnus et valorisés⁴³. Ils ont conseillé au gouvernement de ne pas amorcer de nouveaux rapports et de nouvelles études, et de plutôt prendre des mesures fondées sur des données probantes⁴⁴. Enfin, les témoins

38 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 octobre 2020, 1110 (Carole Estabrooks, professeure, Université de l'Alberta).

39 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 octobre 2020, 1105 (Pat Armstrong, professeure émérite de recherche en sociologie, Université de York); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 novembre 2020, 1205 (Michelle van Beusekom, co-fondatrice, Des fonds d'urgence pour les CHSLD, à titre personnel).

40 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 octobre 2020, 1130 (Pat Armstrong, professeure émérite de recherche en sociologie, Université de York).

41 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 octobre 2020, 1125 (Jodi Hall, présidente, Association canadienne des soins de longue durée).

42 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 novembre 2020, 1110 (Vicky Smallman, directrice nationale, Droits de la personne, Congrès du travail du Canada).

43 Par exemple, voir : FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 octobre 2020, 1110 (Carole Estabrooks, professeure, Université de l'Alberta); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 novembre 2020, 1210 (Michelle van Beusekom, co-fondatrice, Des fonds d'urgence pour les CHSLD, à titre personnel).

44 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 octobre 2020, 1110 (Carole Estabrooks, professeure, Université de l'Alberta); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 octobre 2020, 1130 (Pat Armstrong, professeure émérite de recherche en sociologie, Université de York).

ont demandé que le gouvernement fédéral investisse davantage dans le secteur et en assure une meilleure surveillance, en collaboration avec les provinces et les territoires⁴⁵. Plusieurs témoins ont recommandé que le financement fédéral des soins de longue durée soit conditionnel au respect d'un ensemble de normes nationales⁴⁶.

Michelle van Beusekom, co-fondatrice du groupe Des fonds d'urgence pour les CHSLD, a ajouté que ces normes devraient être accompagnées d'un plan d'action et d'un échéancier⁴⁷. Enfin, des témoins ont demandé que l'on recueille davantage de données et que l'on s'en serve pour évaluer et comparer les pratiques et pour établir des normes⁴⁸. Par contre, Gisèle Tassé-Goodman et Philippe Poirier-Monette, du Réseau FADOQ, ont rappelé que les soins de longue durée relèvent de la compétence des provinces et des territoires. C'est pourquoi leur organisme conseille que le gouvernement fédéral appuie les centres de soins de longue durée en augmentant le montant du transfert en matière de santé versé aux provinces et aux territoires⁴⁹.

Par ailleurs, la pandémie de COVID-19 a créé des difficultés pour les travailleuses du sexe et a exacerbé celles qui existaient déjà. Dans le présent rapport, le terme travail du sexe désigne le travail du sexe qui est consensuel; par conséquent, cette section fait référence aux travailleuses qui consentent à faire ce travail. Des témoins ont déclaré que de nombreuses travailleuses du sexe ont perdu leur travail à la suite de la fermeture d'établissements de divertissement pour adultes ou encore ont cessé de fournir des services de prostitution par contact direct afin de se conformer aux directives en matière

45 Par exemple, voir : FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 octobre 2020, 1120 (Jodi Hall, présidente, Association canadienne des soins de longue durée); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 octobre 2020, 1130 (Pat Armstrong, professeure émérite de recherche en sociologie, Université de York); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 novembre 2020, 1205 (Michelle van Beusekom, co-fondatrice, Des fonds d'urgence pour les CHSLD, à titre personnel).

46 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 octobre 2020, 1130 (Pat Armstrong, professeure émérite de recherche en sociologie, Université de York); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 octobre 2020, 1140 (Carole Estabrooks, professeure, Université de l'Alberta); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 novembre 2020, 1205 (Michelle van Beusekom, co-fondatrice, Des fonds d'urgence pour les CHSLD, à titre personnel).

47 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 novembre 2020, 1220 (Michelle van Beusekom, co-fondatrice, Des fonds d'urgence pour les CHSLD, à titre personnel).

48 Par exemple, voir : FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 octobre 2020, 1110 (Carole Estabrooks, professeure, Université de l'Alberta); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 octobre 2020, 1125 (Jodi Hall, présidente, Association canadienne des soins de longue durée).

49 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 17 novembre 2020, 1125 (Gisèle Tassé-Goodman, présidente, Secrétariat provincial, Réseau FADOQ); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 17 novembre 2020, 1125 (Philippe Poirier-Monette, conseiller en droits collectifs, Secrétariat provincial, Réseau FADOQ).



d'éloignement physique⁵⁰. Des témoins ont déclaré que bien que les travailleuses du sexe puissent bénéficier de la Prestation canadienne d'urgence ou à d'autres aides fédérales au revenu, elles n'ont pas toujours la documentation requise en raison de la nature de leur travail, craignant de faire leur déclaration d'impôt⁵¹. Les travailleuses du sexe ont également un accès réduit aux toilettes, aux abris, aux services de repas et autres services communautaires pendant la pandémie⁵². Jenny Duffy, présidente du conseil d'administration de Maggie's : The Toronto Sex Workers Action Project (Maggie's), a indiqué que de nombreuses travailleuses du sexe, en particulier des travailleuses du sexe autochtones, n'ont pas accès à une connexion Internet stable, ce qui les empêche d'accéder aux services qui sont maintenant offerts en ligne en raison de la pandémie⁵³. Dans un mémoire, Amnistie internationale a demandé au gouvernement de faire en sorte que « les travailleuses du sexe aient accès à un soutien du revenu d'urgence durant la pandémie » et l'a invité à « imposer un moratoire immédiat sur l'application de la législation canadienne sur la prostitution⁵⁴ ».

Le travail non rémunéré des femmes

Le Comité a appris que la pandémie a exacerbé le problème de la division du travail non rémunéré selon le genre. Les femmes vivant avec des hommes effectuent depuis longtemps une part disproportionnée des travaux à la maison, y compris la garde des enfants, en plus de leur travail rémunéré à temps plein⁵⁵. Comme la première vague de COVID-19 a entraîné la fermeture d'écoles, de garderies et de camps d'été, de

-
- 50 Par exemple, voir : FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 octobre 2020, 1245 (Julie Bauman, cofondatrice et directrice générale, Safe Space London); Amnistie internationale, *Mémoire présenté par Amnistie internationale au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes sur l'égalité entre les genres et les droits de la personne durant la COVID-19*, octobre 2020.
- 51 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 octobre 2020, 1230 (Jenny Duffy, présidente du conseil d'administration, Maggie's: The Toronto Sex Workers Action Project); Amnistie internationale, *Mémoire présenté par Amnistie internationale au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes sur l'égalité entre les genres et les droits de la personne durant la COVID-19*, octobre 2020.
- 52 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 octobre 2020, 1200 (Jenny Duffy, présidente du conseil d'administration, Maggie's: The Toronto Sex Workers Action Project).
- 53 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 octobre 2020, 1200 (Jenny Duffy, présidente du conseil d'administration, Maggie's: The Toronto Sex Workers Action Project).
- 54 Amnistie internationale, *Mémoire présenté par Amnistie internationale au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes sur l'égalité entre les genres et les droits de la personne durant la COVID-19*, octobre 2020.
- 55 Par exemple, voir : FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 novembre 2020, 1200 (Tracy Smith-Carrier, professeure agrégée, King's University College, Université Western, à titre personnel); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1400 (Ann Decter, directrice, Initiatives communautaires, Fondation canadienne des femmes).

nombreuses femmes sont également devenues les principales responsables de l'éducation de leurs enfants à domicile⁵⁶. Ann Decter, directrice des Initiatives communautaires à la Fondation canadienne des femmes, a qualifié ce nouveau phénomène de « triple fardeau⁵⁷ ». Les fermetures d'écoles ont également déplacé le personnel chargé de fournir des aides et des services à de nombreux enfants et jeunes vivant avec des handicaps⁵⁸, et puisque les membres d'un même ménage sont en concurrence pour l'accès aux ordinateurs, la capacité des soignants de travailler et de faciliter les études à distance est limitée⁵⁹. D'autres témoins ont fait remarquer que la pandémie de COVID-19 a augmenté le travail non rémunéré d'autres manières, puisque les parents vieillissants ont besoin de plus de soins et que les mesures de santé publique ont pour effet de multiplier les tâches de nettoyage et d'assainissement; les femmes ont effectué une part disproportionnée de ce travail par rapport aux hommes⁶⁰. Jaspreet Sandhu, de Pink Attitude Evolution, a ajouté que les mesures d'éloignement physique ont également limité la capacité de nombreux parents de faire appel à leur réseau familial pour la garde des enfants⁶¹. Le Comité a entendu que pour parvenir à l'égalité des genres, il est essentiel de reconnaître la valeur du travail de soins non rémunéré et de dédommager les personnes qui le fournissent⁶².

De nombreux témoins ont indiqué que cette augmentation du travail non rémunéré résultant de la pandémie explique en grande partie pourquoi plus de femmes que d'hommes ont perdu leur emploi et que moins de femmes l'ont repris depuis le début

56 Par exemple, voir : FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 3 novembre 2020, 1200 (Tracy Smith-Carrier, professeure agrégée, King's University College, Université Western, à titre personnel); FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1425 (Hélène Cornellier, coordonnatrice du plan d'action et des communications, Association féminine d'éducation et d'action sociale).

57 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1400 (Ann Decter, directrice, Initiatives communautaires, Fondation canadienne des femmes).

58 Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, [Les répercussions de la COVID-19 sur les femmes handicapées au Canada](#), mémoire, novembre 2020.

59 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1635 (Linda Gavsie, vice-présidente principale, Universal Learning Institute).

60 Par exemple, voir : FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1235 (Marcie Hawranik, présidente-fondatrice, Canadian Equality Consulting); FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1635 (Linda Gavsie, vice-présidente principale, Universal Learning Institute).

61 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 17 novembre 2020, 1140 (Jaspreet Sandhu, productrice déléguée et agente, Études de recherche nationale, Pink Attitude Evolution).

62 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1420 (Hélène Cornellier, coordonnatrice du plan d'action et des communications, Association féminine d'éducation et d'action sociale).



de la pandémie⁶³. Par exemple, Agricultrices du Québec a constaté, à la suite d'une petite enquête, que les agricultrices mères de famille étaient plus susceptibles que leurs homologues masculins de réduire leurs heures de travail en raison des fermetures de garderies dans les régions rurales du Québec⁶⁴. Cindy David, présidente du conseil d'administration de la Conference for Advanced Life Underwriting, a ajouté que les femmes ayant un travail précaire ou peu rémunéré ont été les plus touchées par l'augmentation du travail non rémunéré liée à la pandémie⁶⁵.

De nombreux témoins ont souligné qu'il fallait améliorer les services de garde d'enfants au Canada, et ce même avant la pandémie. Dans son mémoire, Amnistie internationale fait remarquer qu'en raison de la division du travail non rémunéré selon le genre, plus de femmes que d'hommes doivent avoir accès à des services de garde pour exercer un travail rémunéré⁶⁶. Andrea Mrozek, membre associée de Cardus, un groupe de réflexion à but non lucratif, a cité les résultats d'une étude de Statistique Canada selon laquelle près des deux tiers des parents n'éprouvent aucune difficulté à obtenir des services de garde⁶⁷. Or, d'autres témoins ont fait remarquer que certaines familles à faible revenu n'ont pas les moyens de faire garder leurs enfants, ajoutant que le manque d'accès à des services de garde est un obstacle à la participation au marché du travail pour certaines femmes noires, autochtones, racialisées et nouvelles arrivantes⁶⁸. Des témoins ont signalé d'autres problèmes dans le secteur de la garde d'enfants, tels que les bas salaires de la main-d'œuvre majoritairement féminine, les coûts élevés pour les parents et les lacunes dans la réponse aux besoins des enfants vivant avec des handicaps, des enfants

63 Par exemple, voir : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1400 (Ann Decter, directrice, Initiatives communautaires, Fondation canadienne des femmes); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1740 (Rhonda Barnet, présidente et chef de la direction, Avit Manufacturing); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 novembre 2020, 1110 (Vicky Smallman, directrice nationale, Droits de la personne, Congrès du travail du Canada).

64 Agricultrices du Québec, *Impacts de la crise de la COVID-19 sur les femmes*, mémoire, novembre 2020.

65 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 19 novembre 2020, 1115 (Cindy David, présidente du conseil d'administration, Conference for Advanced Life Underwriting).

66 Amnistie internationale, *Mémoire présenté par Amnistie internationale au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes sur l'égalité entre les genres et les droits de la personne durant la COVID-19*, octobre 2020.

67 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 19 novembre 2020, 1215 (Andrea Mrozek, membre associée, Cardus).

68 Par exemple, voir : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1410 (Morna Ballantyne, directrice générale, Un Enfant Une Place); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 19 novembre 2020, 1135 (Maya Roy, directrice générale, YWCA Canada); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 novembre 2020, 1150 (Leah Nord, directrice principale, Stratégies en matière d'effectifs et croissance inclusive, Chambre de commerce du Canada).

en régions rurales et éloignées et des enfants dont les parents travaillent à des heures non conventionnelles⁶⁹.

Plusieurs témoins ont déclaré que la pandémie de COVID-19 a eu pour effet de réduire encore plus l'accès aux services de garde. Témoignant à titre personnel, Armine Yalnizyan, économiste et titulaire de la bourse de recherche Atkinson sur l'avenir des travailleurs, a déclaré le 7 juillet 2020 que certaines familles ayant perdu des revenus en raison de la pandémie ont retiré leurs enfants des garderies; elle a prédit que les frais de garde augmenteraient en raison des nouvelles exigences en matière d'éloignement physique⁷⁰. Le 3 novembre 2020, Vicky Smallman, du Congrès du travail du Canada, a observé que certaines places en garderie ont été fermées par manque de ressources⁷¹. Toutefois, selon Andrea Mrozek de Cardus, ce n'est pas seulement le manque d'accès à des places en garderies qui empêche certaines mères de reprendre un travail rémunéré, comme le prouve le faible taux d'occupation dans les installations de certaines régions qui ont rouvert leurs portes pendant la pandémie. À titre d'exemple, elle a présenté des données pour deux régions : « En Ontario, 93 % des garderies étaient rouvertes à la fin du mois de septembre, mais à certains endroits, comme à Brampton, seulement 20 % de ces places étaient occupées. J'ai les données pour l'Alberta. La province a déclaré que 94 % des garderies étaient ouvertes et que leur taux d'occupation était d'environ 50 %⁷². »

Selon plusieurs témoins, le système de services de garde universels du Québec pourrait servir de modèle pour le reste du Canada. Sévrine Labelle, présidente-directrice générale de Femmessor, a indiqué que la fermeture temporaire des garderies pendant la pandémie avait été « catastrophique » pour les femmes entrepreneures du Québec, ajoutant que si ce type de programme n'existe pas dans le reste du Canada, il s'agit d'une mesure « absolument essentielle⁷³ ». Maya Roy, directrice générale de YWCA Canada, a mentionné une étude réalisée par l'économiste québécois Pierre Fortin selon laquelle les investissements du gouvernement du Québec dans les services de garde avaient mené à une hausse des recettes fiscales et à une augmentation de la

69 Par exemple, voir : FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 19 novembre 2020, 1135 (Maya Roy, directrice générale, YWCA Canada); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1410 (Morna Ballantyne, directrice générale, Un Enfant Une Place).

70 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1745 (Armine Yalnizyan, à titre personnel).

71 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 novembre 2020, 1140 (Vicky Smallman, directrice nationale, Droits de la personne, Congrès du travail du Canada).

72 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 19 novembre 2020, 1215 (Andrea Mrozek, membre associée, Cardus).

73 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 17 novembre 2020, 1235 (Sévrine Labelle, présidente-directrice générale, Femmessor).



participation au marché du travail⁷⁴. Par contre, Andrea Mrozek de Cardus a déclaré que le modèle québécois comportait des lacunes en ce qui concerne la qualité et l'universalité des services, signalant que seulement 30 % des enfants au Québec avaient accès à des places subventionnées. Elle n'était pas convaincue qu'un système national de garde d'enfants puisse tenir compte de la diversité et répondre pleinement aux souhaits des Canadiens quant à la façon d'élever leurs enfants⁷⁵.

Un grand nombre de témoins ont demandé que le plan fédéral de relance économique prévoie de nouveaux investissements dans les services de garde⁷⁶. Certains ont cité des études montrant les retombées économiques des investissements dans ces services⁷⁷. Armine Yalnizyan a conclu qu'« il n'y aura pas de reprise sans reprise au féminin et pas de reprise au féminin sans garde d'enfants. Soyons clairs. Si nous ne le faisons pas, nous votons en faveur d'élaborer des politiques qui favorisent une dépression économique – je ne parle pas d'une récession, mais d'une contraction prolongée du PIB⁷⁸. » Certains témoins ont recommandé la mise en place d'un programme public universel de garde d'enfants⁷⁹. Toutefois, représentant Cardus, Andrea Mrozek a déclaré que le système actuel offre une précieuse diversité d'options de garde. Elle a signalé qu'un système de service de garde universel ne serait pas avantageux pour tous les enfants et toutes les familles et pourrait même nuire aux options offertes par l'« écosystème de services de garde d'enfants parentaux et non parentaux » en place au Canada⁸⁰.

74 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 19 novembre 2020, 1135 (Maya Roy, directrice générale, YWCA Canada).

75 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 19 novembre 2020, 1225 (Andrea Mrozek, membre associée, Cardus).

76 Par exemple, voir : FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1725 (Anita Khanna, directrice nationale, Politique publique et relations avec les gouvernements, Centraide United Way Canada); FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 3 novembre 2020, 1105 (Penny Wise, présidente, 3M Canada); FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 19 novembre 2020, 1135 (Anjum Sultana, directrice nationale, Politiques publiques et communications stratégiques, YWCA Canada).

77 Par exemple, voir : FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 19 novembre 2020, 1135 (Maya Roy, directrice générale, YWCA Canada); et Ted Rogers School of Management Ryerson University Diversity Institute, [Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine : Répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les femmes](#), novembre 2020.

78 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1745 (Armine Yalnizyan, à titre personnel).

79 Par exemple, voir : FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1415 (Morna Ballantyne, directrice générale, Un Enfant Une Place); FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1425 (Hélène Cornellier, coordonnatrice du plan d'action et des communications, Association féminine d'éducation et d'action sociale).

80 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 19 novembre 2020, 1215 (Andrea Mrozek, membre associée, Cardus).

La sécurité économique des femmes

Au Canada, les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'occuper des emplois précaires ou au salaire minimum⁸¹. Les témoins ont expliqué que la pandémie de COVID-19 a exacerbé ces inégalités économiques⁸². Par exemple, Sévrine Labelle de Femmessor a expliqué que les entrepreneures sont « durement éprouvées » par la pandémie de COVID-19, ajoutant qu'en tant que propriétaires de petites entreprises dans la plupart des cas, les femmes ont moins souvent les moyens financiers d'affronter ce genre de crise. De plus, les femmes propriétaires d'entreprises ont parfois de la difficulté à accéder aux programmes de financement d'urgence fédéraux ou provinciaux, ou encore hésitent à le faire⁸³. Jaspreet Sandhu, de Pink Attitude Evolution, a présenté des statistiques indiquant que le taux de chômage parmi les femmes d'origine sud-asiatique était de 20,4 % en juillet 2020, soit presque le double du taux national, qui se chiffrait à 11,3 %. Elle a ajouté que la situation était difficile à comprendre, étant donné que « les femmes d'Asie du Sud sont 10 ans plus jeunes que leurs collègues, dont l'âge moyen est de 33 ans. De plus, 37 % des femmes d'Asie du Sud détiennent un diplôme universitaire. Ce pourcentage est plus élevé que ceux de tous les autres groupes de femmes, qu'il s'agisse de minorités visibles ou non visibles⁸⁴. »

Les femmes au Canada sont plus susceptibles que les hommes de vivre dans la pauvreté⁸⁵. Selon des témoins, les taux de pauvreté chez les femmes autochtones, noires et racialisées, les nouvelles arrivantes et les femmes vivant avec des handicaps sont élevés par rapport à ceux de la population générale⁸⁶. Ann Decter, directrice des

81 Par exemple, voir : FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 novembre 2020, 1200 (Tracy Smith-Carrier, professeure agrégée, King's University College, Université Western, à titre personnel); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1240 (Marcie Hawranik, présidente-fondatrice, Canadian Equality Consulting).

82 Par exemple, voir : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1520 (Sara Wolfe, directrice, Initiatives d'Innovation autochtone, Grands Défis Canada); et Ted Rogers School of Management Ryerson University Diversity Institute, *Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine : Répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les femmes*, novembre 2020.

83 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 17 novembre 2020, 1235 (Sévrine Labelle, présidente-directrice générale, Femmessor).

84 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 17 novembre 2020, 1105 (Jaspreet Sandhu, productrice déléguée et agente, Études de recherche nationale, Pink Attitude Evolution).

85 Voir, par exemple, FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 novembre 2020, 1200 (Tracy Smith-Carrier, professeure agrégée, King's University College, Université Western, à titre personnel); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1240 (Marcie Hawranik, présidente-fondatrice, Canadian Equality Consulting).

86 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 novembre 2020, 1200 (Tracy Smith-Carrier, professeure agrégée, King's University College, Université Western, à titre personnel).



initiatives communautaires à la Fondation canadienne des femmes, a indiqué qu'« [u]n ralentissement historique de l'emploi des femmes, aggravé par l'incertitude quant à la capacité de notre fragile secteur des services de garde d'enfants à rouvrir pleinement, pourrait nuire grandement à la sécurité économique des femmes⁸⁷ ». Gisèle Tassé-Goodman, présidente du Secrétariat provincial du Réseau FADOQ, a ajouté que les femmes âgées, qui ont généralement moins contribué que les hommes à des régimes de retraite publics et privés et qui dépendent souvent uniquement de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, ont été rendues encore plus vulnérables financièrement en raison de l'augmentation des dépenses liées à la pandémie⁸⁸. Certains témoins ont recommandé la mise en œuvre d'un régime de revenu de base universellement accessible, qui, selon eux, éliminerait l'insécurité du revenu, améliorerait l'accès aux soins de santé, aux services de garde, au logement et à la nourriture, donnerait aux femmes les moyens de fuir la violence et leur permettrait de chercher un travail de qualité, de poursuivre des études ou encore de s'occuper de leurs proches sans être rémunérées⁸⁹.

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et territoires, veille à ce que les femmes, surtout les propriétaires de petites et moyennes entreprises, aient réellement accès à des services de soutien et de formation en affaires adéquats et bonifiés afin d'accroître le plus possible leur capacité de se rétablir et de prospérer dans l'économie postpandémique.

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et les territoires dans le respect de leurs compétences respectifs, dans le but d'accroître la participation des

87 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1400 (Ann Decter, directrice, Initiatives communautaires, Fondation canadienne des femmes).

88 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 17 novembre 2020, 1110 (Gisèle Tassé-Goodman, présidente, Secrétariat provincial, Réseau FADOQ).

89 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 novembre 2020, 1200 (Tracy Smith-Carrier, professeure agrégée, King's University College, Université Western, à titre personnel); Tracy Smith-Carrier et Chloe Halpenny, *Le revenu garanti : Un plaidoyer en faveur des femmes et de l'égalité des sexes*, mémoire, octobre 2020; Amnistie internationale, *Mémoire présenté par Amnistie internationale au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes sur l'égalité entre les genres et les droits de la personne durant la COVID-19*, octobre 2020.

femmes sur le marché du travail, d'améliorer la qualité des services sociaux et de santé offerts aux Canadiens et de stimuler l'économie, afin d'appuyer le secteur des soins⁹⁰ :

- **en considérant les investissements dans le secteur des soins dans le cadre du plan de reprise économique;**
- **en étudiant des initiatives, telles que la création d'une commission fédérale de l'économie des soins, qui orienteront les futures mesures prises dans le secteur des soins.**

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et territoires, conscient du fait que les femmes travaillent en plus grand nombre que les hommes dans des industries durement touchées par la pandémie de COVID-19 et éprouvent donc une grande insécurité financière dans le contexte de la pandémie, afin d'évaluer comment appuyer les employés dans des industries à main-d'œuvre féminine, y compris, mais sans s'y limiter, les secteurs de la vente au détail, de l'hôtellerie, des services alimentaires, des soins et des secteurs à but non lucratif.

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada examine que les programmes fédéraux de soutien du revenu, y compris les programmes de soutien pour les aînés et les personnes vivant avec des handicaps, répondent aux besoins des Canadiens durant la pandémie et par la suite.

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et les territoires pour veiller à l'élaboration de normes nationales en matière de santé et sécurité, de conditions de travail et de main-d'œuvre dans les établissements de soins de longue durée qui sont uniformes et qui sont respectées par les établissements dans tout le pays, où qu'ils soient situés, et ce tout en respectant les compétences des différents ordres de gouvernement.

90 La portée du « secteur des soins » n'a pas été clairement définie dans le cadre des témoignages reçus par le Comité. Toutefois, les témoins ont indiqué que le secteur des soins peut inclure divers types de soins, notamment ceux aux enfants, aux personnes âgées, aux personnes vivant avec des handicaps, les soins de longue durée et les soins à domicile.



Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada mette en place des mesures pour protéger les droits des Canadiens vulnérables et réduire la stigmatisation dont ils sont l'objet, par exemple :

- **procéder à un examen de la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*, en veillant à consulter les travailleurs du sexe dans le cadre de cet exercice;**
- **examiner les mesures visant à décriminaliser le travail du sexe;**
- **accorder des fonds pour les services communautaires de soutien par les pairs et d'aiguillage vers les services visant à soutenir les travailleuses du sexe et d'autres Canadiens vulnérables;**
- **faire en sorte que les travailleuses du sexe consensuel et d'autres Canadiens vulnérables aient accès à des programmes fédéraux de soutien du revenu et d'urgence.**

Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada, dans le but de reconnaître la valeur du travail non rémunéré en matière de soins, y compris les soins aux conjoints, aux enfants, aux petits-enfants et aux personnes âgées :

- **s'assure que les programmes de soutien fédéraux et les crédits d'impôt actuels pour les aidants naturels répondent aux besoins des personnes qui fournissent ces soins non payés, et ce dans une perspective multiculturelle, afin de reconnaître que les personnes appartenant à diverses communautés et cultures au Canada ont des styles de soins différents;**
- **examine différentes initiatives, notamment de concert avec les employeurs, afin de mieux reconnaître et dédommager (incluant des crédits d'impôt) les personnes qui prodiguent des soins sans rémunération.**

Recommandation 11

Que le gouvernement du Canada travaille en collaboration avec les provinces et les territoires dans le but de s'assurer que toutes les familles canadiennes ont accès à des services de garde sûrs, souples, abordables, inclusifs et de qualité pour :

- continuer à soutenir la réouverture sécuritaire des garderies pendant la pandémie de COVID-19;
- étudier diverses stratégies afin d'accroître l'accès aux différents types⁹¹ de services de garde durant et après la pandémie, par exemple en augmentant les prestations versées aux parents, et envisage d'étendre le financement afin de créer et de mettre en œuvre un système national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants;
- veiller à ce qu'il y ait suffisamment de places pendant la pandémie et à ce qu'il soit possible d'en accroître le nombre par la suite.

LA SÉCURITÉ PHYSIQUE DES FEMMES PENDANT LA PANDÉMIE DE COVID-19

« Avant l'arrivée de la pandémie de COVID-19 au Canada, la réalité des femmes qui fuyaient la violence était déjà bien sombre. En fait, beaucoup ont qualifié la violence faite aux femmes [...] de pandémie au sein de la pandémie. »

Kaitlin Geiger-Bardswich,
gestionnaire de la communication et du développement,
Hébergement femmes Canada⁹²

Le Comité a appris que même si le Canada a fait des progrès dans la lutte contre la violence fondée sur le sexe grâce à des initiatives telles que la stratégie contre la violence fondée sur le sexe du gouvernement fédéral et le plan d'action national à venir,

91 Les préférences des familles en matière de garde d'enfants varient. Par exemple, dans certaines communautés, les familles peuvent préférer confier leurs enfants à leurs propres parents ou grands-parents afin que ces derniers puissent leur transmettre la culture, la langue et les traditions, au lieu de placer les enfants dans des garderies publiques.

92 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1530 (Kaitlin Geiger-Bardswich, gestionnaire de la communication et du développement, Hébergement femmes Canada).



ainsi que la mise en place de congés payés pour violence conjugale dans de nombreux lieux de travail, il reste encore du pain sur la planche⁹³. Par ailleurs, la pandémie de la COVID-19 peut aggraver le risque que des femmes subissent les effets dévastateurs de la violence fondée sur le sexe, de la violence familiale, de la violence conjugale et de la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle⁹⁴.

La violence fondée sur le sexe

Marcie Hawranik de Canadian Equality Consulting a signalé que, par le passé, les taux de violence fondée sur le sexe ont augmenté en période de ralentissement économique⁹⁵. Selon un mémoire présenté par Amnesty internationale, on observe également cette tendance dans le contexte de la pandémie de COVID-19⁹⁶. Des études ont montré que des facteurs tels que le stress, la perte d'emploi, la consommation d'alcool et les problèmes de santé mentale peuvent contribuer à créer des situations propices à la violence familiale et à la violence fondée sur le sexe⁹⁷. En outre, une enquête a révélé qu'il existe une corrélation entre les répercussions financières de la pandémie et les taux de violence familiale contre les femmes autochtones et les personnes de diverses identités de genre⁹⁸.

93 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 3 novembre 2020, 1130 (Vicky Smallman, directrice nationale, Droits de la personne, Congrès du travail du Canada).

94 Par exemple, voir : FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1520 (Sara Wolfe, directrice, Initiatives d'Innovation autochtone, Grands Défis Canada); FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1530 (Kaitlin Geiger-Bardswich, gestionnaire de la communication et du développement, Hébergement femmes Canada).

95 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1235 (Marcie Hawranik, présidente-fondatrice, Canadian Equality Consulting).

96 Amnesty internationale, [Mémoire présenté par Amnesty internationale au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes sur l'égalité entre les genres et les droits de la personne durant la COVID-19](#), octobre 2020.

97 *Ibid.*; FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1530 (Kaitlin Geiger-Bardswich, gestionnaire de la communication et du développement, Hébergement femmes Canada).

98 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1620 (Lorraine Whitman, présidente, Association des femmes autochtones du Canada); et Amnesty internationale, [Mémoire présenté par Amnesty internationale au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes sur l'égalité entre les genres et les droits de la personne durant la COVID-19](#), octobre 2020.

Plusieurs témoins ont parlé des situations de violence vécues par les femmes autochtones, tant en général que durant la pandémie⁹⁹. En réponse à une enquête réalisée par l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) sur leur expérience pendant la pandémie, plusieurs femmes autochtones au Canada ont indiqué qu'elles craignaient plus la violence familiale et la violence fondée sur le sexe que le virus de la COVID-19¹⁰⁰. Des témoins ont réclamé un meilleur accès à des services culturellement sécurisants et adaptés pour les Autochtones, et plus particulièrement pour les femmes et les filles¹⁰¹. Ils ont mentionné entre autres les services liés au sans-abrisme, à la santé sexuelle, à la santé mentale et à la dépendance, ainsi que les services aux victimes de violence et de la traite de personnes¹⁰².

Plusieurs témoins ont également souligné qu'il était important et urgent de mettre en place un plan d'action national sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées qui met en œuvre les appels à l'action de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées¹⁰³. La présidente de l'AFAC, Lorraine Whitman, a déclaré que « le gouvernement fédéral n'a pas encore élaboré le plan d'action national qu'il a promis » et a pressé le gouvernement de produire « un document évolutif, qui sera bonifié au fil du temps. Il n'a pas besoin d'être parfait dès sa première version. Il doit simplement marquer le début de la fin de cette violence qui, selon l'enquête nationale, constitue un génocide¹⁰⁴. »

Le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada (le Réseau) a présenté des données de Statistique Canada indiquant que 24 % des femmes au pays signalent avoir

99 Par exemple, voir : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1520 (Sara Wolfe, directrice, Initiatives d'Innovation autochtone, Grands Défis Canada); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1530 (Kaitlin Geiger-Bardswich, gestionnaire de la communication et du développement, Hébergement femmes Canada); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1620 (Lorraine Whitman, présidente, Association des femmes autochtones du Canada).

100 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1620 (Lorraine Whitman, présidente, Association des femmes autochtones du Canada).

101 *Ibid.*, 1705; FEWO, *Evidence*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1405 (Ann Decter, directrice, Initiatives communautaires, Fondation canadienne des femmes).

102 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1605 (Sara Wolfe, directrice, Initiatives d'Innovation autochtone, Grands Défis Canada).

103 Par exemple, voir : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1430 (Ann Decter, directrice, Initiatives communautaires, Fondation canadienne des femmes); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1535 (Kaitlin Geiger-Bardswich, gestionnaire de la communication et du développement, Hébergement femmes Canada); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1620 (Lorraine Whitman, présidente, Association des femmes autochtones du Canada).

104 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1620 (Lorraine Whitman, présidente, Association des femmes autochtones du Canada).



un handicap. Selon le Réseau, Statistique Canada a constaté que les femmes vivant avec un handicap au Canada connaissent des taux relativement élevés de violence et d'abus, ce qui comprend les vols et la violence tant physique que sexuelle. Le risque de violence et d'abus chez les femmes vivant avec des handicaps augmente lorsque l'on ajoute des facteurs identitaires transversaux. Le Réseau a ajouté que selon Statistique Canada, 44 % des Canadiennes vivant avec un handicap ont déclaré que leur agresseur est un ami, une connaissance ou un voisin, et 39 % ont été victimes de violence conjugale. Comme la COVID-19 a réduit les services, tels que l'aide à domicile et les soins personnels, les femmes vivant avec des handicaps doivent compter sur leurs réseaux de soutien informels pour les soins, ce qui peut inclure leurs agresseurs potentiels¹⁰⁵.

Amnistie internationale a noté l'absence de collecte de données complètes sur la violence fondée sur le sexe et le féminicide au Canada, ajoutant que souvent, les données sur la violence signalée par la police ne reflètent pas réellement l'ampleur du problème de la violence fondée sur le sexe, puisque de nombreuses femmes et personnes transgenres et non binaires ne signalent pas ces incidents à la police¹⁰⁶.

Le 7 juillet 2020, Kaitlin Geiger-Bardswich, gestionnaire de la communication et du développement à Hébergement femmes Canada, a indiqué au Comité qu'on avait signalé à l'échelle du Canada une augmentation de 20 à 30 % des taux de violence familiale au début de la pandémie¹⁰⁷. Représentant Canadian Equality Consulting, Marcie Hawranik a ajouté que certains services de police avaient noté une augmentation des appels liés à la violence au foyer¹⁰⁸. Or, d'autres témoins ont fait remarquer que dans certaines régions, en particulier les régions rurales, la police a constaté une diminution des signalements de violence à l'égard des femmes¹⁰⁹.

Dans certaines régions, les refuges qui desservent des femmes et leurs enfants affectés par la violence ont connu une baisse significative des appels à l'aide pendant la

105 Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, [*Les répercussions de la COVID-19 sur les femmes handicapées au Canada*](#), mémoire, novembre 2020.

106 Amnistie internationale, [*Mémoire présenté par Amnistie internationale au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes sur l'égalité entre les genres et les droits de la personne durant la COVID-19*](#), octobre 2020.

107 FEWO, [*Témoignages*](#), 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1530 (Kaitlin Geiger-Bardswich, gestionnaire de la communication et du développement, Hébergement femmes Canada).

108 FEWO, [*Témoignages*](#), 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1240 (Marcie Hawranik, présidente-fondatrice, Canadian Equality Consulting).

109 FEWO, [*Témoignages*](#), 2^e session, 43^e législature, 19 novembre 2020, 1110 (Sharon Williston, directrice administrative, Bay St. George Status of Women Council); et Amnistie internationale, [*Mémoire présenté par Amnistie internationale au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes sur l'égalité entre les genres et les droits de la personne durant la COVID-19*](#), octobre 2020.

pandémie¹¹⁰. Kaitlin Geiger-Bardswich, d’Hébergement Femmes Canada, a insisté sur le fait que cette baisse est alarmante, car elle signifie probablement que les femmes victimes de violence à la maison ne sont pas en mesure de demander de l’aide¹¹¹. Selon les témoins, les directives de confinement mises en place pour assurer la santé publique peuvent obliger les femmes à rester isolées avec leurs agresseurs, ce qui les expose à des épisodes de violence plus fréquents et plus graves¹¹². De plus, en étant isolées avec leurs agresseurs, les femmes peuvent avoir de la difficulté à accéder à des services d’aide en ligne ou par téléphone; Marcie Hawranik, de Canadian Equality Consulting, a expliqué que les refuges ont constaté une augmentation du nombre de femmes accédant à divers services lorsque les restrictions liées à l’éloignement physique ont été assouplies¹¹³. Ann Decter, directrice des initiatives communautaires à la Fondation canadienne des femmes, a expliqué ce qui suit :

L’obligation de rester à la maison augmente le risque de violence familiale et réduit la capacité des femmes de quitter un foyer violent pour la sécurité des refuges, ce qui souligne l’importance du secteur de la prévention de la violence, tout en exerçant une pression supplémentaire sur les services de lutte contre la violence déjà surchargés. La fermeture d’espaces physiques et le passage à des services à distance ont créé des obstacles uniques à l’accès aux centres d’aide pour les victimes d’agression sexuelle¹¹⁴.

Le Comité a entendu des témoignages anecdotiques selon lesquels certaines femmes quittent des relations violentes et repartent à zéro pendant la pandémie. Par exemple, le Bay St. George Women’s Council a observé une augmentation de la demande pour

110 *Ibid.*

111 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1530 (Kaitlin Geiger-Bardswich, gestionnaire de la communication et du développement, Hébergement femmes Canada); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1235 (Marcie Hawranik, présidente-fondatrice, Canadian Equality Consulting).

112 Par exemple, voir : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1245 (Megan Walker, directrice générale, London Abused Women’s Centre); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1705 (Lorraine Whitman, présidente, Association des femmes autochtones du Canada); et Ted Rogers School of Management Ryerson University Diversity Institute, *Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine : Répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les femmes*, novembre 2020.

113 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1240 (Marcie Hawranik, présidente-fondatrice, Canadian Equality Consulting); et Ted Rogers School of Management Ryerson University Diversity Institute, *Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine : Répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les femmes*, octobre 2020.

114 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1405 (Ann Decter, directrice, Initiatives communautaires, Fondation canadienne des femmes).



différents services, par exemple pour du mobilier et des trousse de démarrage pour un nouveau foyer, ce qui peut indiquer que les femmes se sortent de relations violentes¹¹⁵.

Si certains témoins ont constaté que des femmes quittaient leur agresseur et recommençaient à zéro pendant la pandémie, d'autres ont noté plusieurs obstacles auxquels les femmes se heurtent lorsqu'elles tentent de se sortir de ces situations, notamment les restrictions en matière de santé publique et l'absence de messages de santé publique et de réponse à la pandémie qui tiennent compte du genre et des traumatismes¹¹⁶. Par exemple, Maya Roy, directrice générale de YWCA Canada, a reconnu que le nombre de femmes quittant une relation violente avait augmenté au début de la pandémie; or, à l'approche de la deuxième vague, les femmes ont eu du mal à obtenir des ordonnances de protection, car les tribunaux avaient cessé leurs activités¹¹⁷. En outre, dans un mémoire, la gendarme Rejeanne Caron fait valoir que les propositions visant à envisager la libération de certains détenus dans le but de réduire la propagation de la COVID-19 dans les établissements carcéraux pourraient être problématiques si des prisonniers accusés d'infractions violentes, notamment de violence conjugale, sont mis en liberté¹¹⁸.

Les politiques en matière de COVID-19 liées aux refuges pour femmes fuyant la violence varient selon les provinces et les territoires¹¹⁹. Hébergement femmes Canada a expliqué que, selon une enquête menée auprès de certains refuges au Canada, ce ne sont pas tous les refuges qui sont considérés comme des services essentiels par leur gouvernement provincial ou territorial, et ils n'ont pas tous été en mesure de fournir l'équipement de nettoyage et de protection individuelle nécessaire, le soutien au personnel et l'espace requis par la distanciation physique, malgré les augmentations de financement liées à la pandémie¹²⁰. Certains témoins ont laissé entendre qu'en raison de cette situation, le risque d'exposition au virus qui cause la COVID-19 peut augmenter chez les femmes qui ont recours aux refuges¹²¹. Certains refuges au Canada ont signalé

115 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 19 novembre 2020, 1105 (Sharon Williston, directrice administrative, Bay St. George Status of Women Council).

116 Par exemple, voir : FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 19 novembre 2020, 1130 (Maya Roy, directrice générale, YWCA Canada).

117 *Ibid.*

118 Rejeanne Caron, *Condition féminine – Rejeanne Caron mémoire COVID-19*, 25 novembre 2020.

119 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1535 (Kaitlin Geiger-Bardswich, gestionnaire de la communication et du développement, Hébergement femmes Canada).

120 *Ibid.*

121 *Ibid.*, 1555; FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1720 (Anita Khanna, directrice nationale, Politique publique et relations avec les gouvernements, Centraide United Way Canada).

qu'ils craignent une éventuelle réduction de leur fonds de fonctionnement parce ce qu'ils ont reçu plus d'argent du gouvernement durant la pandémie¹²².

Des témoins ont laissé entendre que les refuges en général sont sous-financés et ont besoin de ressources supplémentaires pour répondre à la demande de services et de soutien¹²³. Kaitlin Geiger-Bardswich d'Hébergement femmes Canada a expliqué au Comité que la pandémie de COVID-19 a empêché les refuges de lever des fonds; sans ces fonds, les refuges sont encore plus en manque de ressources¹²⁴. Les témoins s'entendaient pour dire qu'il continue à y avoir des lacunes en matière d'accès et d'offre de services et de soutiens appropriés pour les femmes fuyant la violence, y compris les femmes vivant avec des handicaps et les femmes autochtones¹²⁵. Kaitlin Geiger-Bardswich d'Hébergement femmes Canada a souligné la nécessité d'un financement de base pour les refuges¹²⁶. D'autres témoins ont aussi souligné le manque de logements de transition et de logements abordables pour les femmes qui ont survécu à la violence familiale et à la traite de personnes¹²⁷.

La traite de personnes

Le Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes définit la traite de personnes comme « le fait de recruter, de transporter, de transférer, de recevoir, de détenir, de cacher ou d'héberger une personne ou d'exercer un contrôle ou une direction sur les mouvements d'une personne en vue de l'exploiter ou de faciliter son exploitation¹²⁸ ». La directrice générale du Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes, Julia Drydyk, a insisté sur le fait qu'il y a une différence entre le travail

122 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1535 (Kaitlin Geiger-Bardswich, gestionnaire de la communication et du développement, Hébergement femmes Canada).

123 *Ibid.*; FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1245 (Megan Walker, directrice générale, London Abused Women's Centre).

124 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1600 (Kaitlin Geiger-Bardswich, gestionnaire de la communication et du développement, Hébergement femmes Canada).

125 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1405 (Ann Decter, directrice, Initiatives communautaires, Fondation canadienne des femmes).

126 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1535 (Kaitlin Geiger-Bardswich, gestionnaire de la communication et du développement, Hébergement femmes Canada).

127 *Ibid.*; FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1245 (Megan Walker, directrice générale, London Abused Women's Centre).

128 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 octobre 2020, 1230 (Julia Drydyk, directrice générale, Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes).



du sexe consensuel et la traite de personnes, même si la traite existe au sein du marché du sexe commercial¹²⁹.

Julia Drydyk a précisé qu'il n'y a pas un seul profil démographique plus à risque d'être trafiqué; ce risque peut être exacerbé par des facteurs tels que l'isolement social, la vulnérabilité émotionnelle et le milieu rural, car il y a moins de personnes pour intervenir¹³⁰. Néanmoins, Sara Wolfe, directrice des Initiatives d'Innovation autochtone de Grands Défis Canada, a rappelé les conclusions de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, notant que les femmes et les filles autochtones sont touchées de manière disproportionnée par la violence familiale et la traite de personnes¹³¹.

Le Comité a entendu que la traite des personnes, y compris la traite à des fins d'exploitation sexuelle, n'a ni cessé ni diminué pendant la pandémie¹³². Julia Drydyk a déclaré que le volume d'appels reçus par le Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes est resté stable au cours des six mois qui ont suivi le début de la pandémie et que, d'après les données, « si l'on examine la situation à l'échelle nationale, on ne peut pas raisonnablement affirmer » que la traite a augmenté durant la pandémie¹³³. En outre, on ne constate aucune tendance, d'après les données, qui confirme que la traite est poussée dans la clandestinité à l'échelle nationale¹³⁴.

Les différentes régions et organisations ont des expériences différentes de l'ampleur de la traite de personnes pendant la pandémie¹³⁵. Par exemple, Megan Walker, directrice générale du London Abused Women's Centre, a noté une augmentation de 37 % des appels faits à son organisation par des personnes demandant du soutien et des services liés à la traite de personnes pendant la pandémie et a émis l'hypothèse que la pandémie puisse accroître les risques d'exploitation en ligne¹³⁶. De même, Maya Roy, directrice

129 *Ibid.*, 1210.

130 *Ibid.*, 1255 et 1300.

131 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1520 (Sara Wolfe, directrice, Initiatives d'Innovation autochtone, Grands Défis Canada).

132 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 octobre 2020, 1205 (Julia Drydyk, directrice générale, Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes).

133 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 octobre 2020, 1240 (Julia Drydyk, directrice générale, Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes).

134 *Ibid.*, 1215.

135 *Ibid.*, 1205 et 1215.

136 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1245 et 1255 (Megan Walker, directrice générale, London Abused Women's Centre).

générale de YWCA Canada, a affirmé qu'il y a eu une augmentation de la traite et de l'exploitation des personnes¹³⁷. Enfin, dans son mémoire, la gendarme Rejeanne Caron a fait remarquer que les femmes disparues risquent davantage d'être victimes de divers types de crimes ou d'exploitation¹³⁸.

Les services offerts aux survivantes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle sont essentiels au rétablissement de ces personnes. Toutefois, Julia Drydyk a indiqué qu'en avril et mai, environ 22 % des services généralement offerts aux survivantes n'étaient pas accessibles, ou encore, les fournisseurs n'acceptaient pas de nouveaux clients en raison de la pandémie. De même, parmi les organisations fournissant des services et acceptant des renvois, une majorité avait réduit les heures de service et apporté des changements à leurs services (par exemple, en donnant la priorité aux renvois en situation de crise plutôt qu'aux renvois non urgents dans certains cas)¹³⁹.

Pour offrir des services aux femmes en situation de traite de personnes dans le contexte de la pandémie de COVID-19, il faut tenir compte de considérations particulières et faire preuve de créativité dans l'utilisation des outils numériques afin d'améliorer l'accès des survivantes aux aides¹⁴⁰. Par exemple, les femmes en situation de traite de personnes peuvent avoir besoin d'une aide financière, mais elles peuvent passer entre les mailles du filet des programmes fédéraux de prestations d'urgence, car elles n'ont pas nécessairement d'antécédents professionnels officiels et ne peuvent donc pas faire de demandes¹⁴¹. En raison des directives strictes en matière d'isolement et de santé publique pendant la pandémie de COVID-19, les survivantes de la traite peuvent avoir des difficultés à accéder à des logements ou à des refuges d'urgence ou à y rester en raison de la capacité réduite de ces services. En outre, les survivantes de la traite peuvent être à nouveau traumatisées lorsqu'elles accèdent aux services d'hébergement et de logement, car les règles restrictives des refuges, conjuguées aux directives de santé

137 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 19 novembre 2020, 1120 (Maya Roy, directrice générale, YWCA Canada).

138 Rejeanne Caron, *Condition féminine – Rejeanne Caron mémoire COVID-19*, 25 novembre 2020.

139 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 octobre 2020, 1205 (Julia Drydyk, directrice générale, Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes).

140 *Ibid.*

141 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1320 (Megan Walker, directrice générale, London Abused Women's Centre).



publique liées à la pandémie, peuvent faire écho aux expériences de traite et de contrôle¹⁴².

Julia Drydyk a proposé que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent en collaboration pour mettre en œuvre des solutions durables et à long terme pour lutter contre la traite de personnes au Canada. Les autorités et les intervenants du système judiciaire doivent comprendre les expériences des victimes de la traite; pour les survivantes, relater leurs expériences aux autorités peut causer un nouveau traumatisme, et c'est pourquoi beaucoup d'entre elles restent muettes¹⁴³. Le système judiciaire canadien repose largement sur le témoignage des victimes, mais il n'est pas conçu pour soutenir les victimes et les survivantes de violences sexuelles, y compris la traite. Le manque de formation et d'éducation des juges en matière de traite de personnes et de violence sexuelle fait en sorte que le blâme peut être rejeté sur les victimes dans le cadre du processus de signalement aux autorités et des instances judiciaires. Ce processus peut être préjudiciable aux victimes, car elles remettent en question leurs propres expériences et peuvent être traumatisées à nouveau¹⁴⁴. Les témoins ont indiqué que le financement visant à combattre la violence fondée sur le sexe dans le cadre de la pandémie doit continuer à inclure une part de financement pour les femmes victimes de la traite de personnes¹⁴⁵.

Recommandation 12

Que le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et les territoires, dans le but d'offrir à toutes les femmes et à tous les enfants touchés par la violence fondée sur le sexe et la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle un accès à des niveaux de service comparables durant la pandémie de COVID-19, pour veiller à ce que :

- **les provinces et territoires s'assurent que les femmes qui cherchent à accéder à des refuges pour femmes ou à des maisons de transition aient accès au test de dépistage de la COVID-19;**

142 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 octobre 2020, 1205 et 1220 (Julia Drydyk, directrice générale, Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes).

143 *Ibid.*, 1240.

144 *Ibid.*

145 *Ibid.*; FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1255 (Megan Walker, directrice générale, London Abused Women's Centre).

- les personnes qui ont survécu à la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle aient accès à des services de soutien appropriés et à une aide financière pendant une crise de santé publique;
- les femmes et les enfants, en particulier les femmes et les enfants autochtones vivant dans des collectivités urbaines, rurales et éloignées, aient accès à des services complets et culturellement adaptés et à un soutien continu pour répondre à leurs besoins particuliers;
- les refuges qui desservent des femmes et leurs enfants affectés par la violence et de traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle continuent d'avoir accès à un financement opérationnel à long terme, stable, et approprié, et que ces fonds soient distribués par les provinces et territoires;
- les refuges et services d'aide aux survivant(e)s d'agression sexuelle puissent faire connaître les services qu'ils offrent à la collectivité.

Recommandation 13

Que le gouvernement du Canada encourage les provinces et les territoires a considéré les refuges qui desservent des femmes et leurs enfants affectés par la violence et de traite de personnes comme des services essentiels.

Recommandation 14

Que le gouvernement du Canada poursuive ses efforts afin de créer un plan d'action national en réponse aux questions soulevées dans le rapport *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, et ce dès que possible.

Recommandation 15

Que le gouvernement du Canada continue d'élaborer et de mettre en œuvre, en collaboration avec les provinces et territoires et la société civile, un plan d'action national de lutte contre la violence fondée sur le sexe qui tient compte des appels à la justice issus de l'Enquête nationale sur les femmes et filles autochtones disparues et assassinées, et que ce plan d'action prévoit :

- des services de soutien et autres pour la violence fondée sur le sexe qui sont inclusifs et accessibles;



- **des services de soutien pour les enfants qui sont témoins de violence fondée sur le sexe;**
- **un financement pluriannuel pour lutter contre la violence fondée sur le sexe, notamment pour les fournisseurs de services de première ligne;**
- **des mesures visant à faire en sorte que le système judiciaire du Canada appuie les survivantes de violence fondée sur le sexe.**

Recommandation 16

Que le gouvernement du Canada continue à accorder des fonds aux organisations qui ont pour mission d'offrir des programmes d'aide aux victimes et aux survivantes de la traite de personnes.

Observation 1

Le Comité estime que pour aborder de manière holistique et réduire l'exploitation sexuelle au Canada, les initiatives suivantes pourraient être bénéfiques:

- **poursuivre les travaux liés à la *Stratégie nationale de lutte contre la traite de personnes*, notamment en offrant aux agents des services d'application de la loi, aux procureurs et aux responsables de l'administration de la justice pénale une formation exhaustive qui tient compte des traumatismes pour aider les intervenants à reconnaître la traite et l'exploitation de personnes et intervenir en conséquence;**
- **encourager les provinces et territoires à réaliser une analyse comparative entre les sexes plus des programmes d'éducation relatifs à l'éducation sexuelle, à la violence fondée sur le sexe, à l'exploitation sexuelle, au consentement et aux relations saines.**

LES MESURES DE SOUTIEN FÉDÉRALES POUR LES FEMMES D'HORIZONS DIVERS DURANT LA PREMIÈRE VAGUE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

Les ministres Monsef et Qualtrough ont informé le Comité des mesures mises en place par le gouvernement fédéral en réponse à la pandémie avant leur comparution le 8 juillet 2020. Dans le but de dégager des approches pour l'avenir, les témoins ont commenté certaines de ces mesures, en notant combien elles ont été bénéfiques tout en identifiant certaines lacunes. Les témoins ont également souligné l'importance de

tenir compte de facteurs identitaires transversaux et liés au genre dans le cadre de la réponse du gouvernement fédéral à la pandémie de COVID-19¹⁴⁶.

Plusieurs témoins ont félicité le gouvernement pour la rapidité de la mise en œuvre de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et son efficacité, et ont mentionné plusieurs points d'impact sexospécifique à prendre en compte¹⁴⁷. La PCU a été instaurée pour garantir aux travailleurs qui ont perdu leur emploi, ou qui n'ont pas pu travailler pour diverses raisons liées à la pandémie, une rémunération de 500 \$ par semaine¹⁴⁸; ce programme est maintenant terminé et a été remplacé par d'autres programmes, tels que la Prestation canadienne de la relance économique, la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants et la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique, entre autres. La ministre Qualtrough a souligné que l'analyse comparative entre les sexes plus n'avait pas été formellement appliquée au moment de la conception de la PCU, insistant toutefois sur le fait que « cela ne signifie nullement que nous n'avons pas pris en compte les besoins des femmes et l'impact sur elles de chacune de nos décisions¹⁴⁹ ». Marcie Hawranik de Canadian Equality Consulting a fait remarquer que chez les couples hétérosexuels, les femmes gagnent en moyenne moins que leurs conjoints. Par conséquent, la PCU peut avoir incité plus de femmes que d'hommes à quitter un emploi rémunéré pour s'occuper du foyer et des enfants et que ces arrêts de travail peuvent avoir des répercussions négatives à long terme sur la carrière des femmes et leur capacité de gain future¹⁵⁰. Dans son mémoire, le Ted Rogers School of Management Ryerson University Diversity Institute signale que la PCU a peut-être permis aux mères à revenu faible ou moyen qui ont perdu leur emploi durant la pandémie de récupérer en entier le salaire perdu, mais elle peut aussi les avoir

146 Par exemple, voir : FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 19 novembre 2020, 1200 (Anjum Sultana, directrice nationale, Politiques publiques et communications stratégiques, YWCA Canada); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 17 novembre 2020, 1105 (Jaspreet Sandhu, productrice déléguée et agente, Études de recherche nationale, Pink Attitude Evolution); Amnistie internationale, *Mémoire présenté par Amnistie internationale au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes sur l'égalité entre les genres et les droits de la personne durant la COVID-19*, octobre 2020.

147 Par exemple, voir : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1440 (Ann Decter, directrice, Initiatives communautaires, Fondation canadienne des femmes); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1640 (Linda Gavsie, vice-présidente principale, Universal Learning Institute); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1240 et 1315 (Marcie Hawranik, présidente-fondatrice, Canadian Equality Consulting).

148 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 8 juillet 2020, 1050 (L'hon. Carla Qualtrough, ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées, ministère de l'Emploi et du Développement social).

149 *Ibid.*

150 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1240 (Marcie Hawranik, présidente-fondatrice, Canadian Equality Consulting).



dissuadées de retourner au travail si elles doivent payer pour des services de garde pour ce faire¹⁵¹.

Le Comité a appris que la subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), qui fournit aux entreprises admissibles une subvention visant à couvrir une partie des salaires des employés, a été annoncée le 8 avril 2020. À la date de la comparution de la ministre, soit le 8 juillet 2020, la SSUC soutenait près de trois millions de travailleurs¹⁵². Les témoins ont proposé des moyens d'améliorer cette subvention, notamment en simplifiant le processus administratif, en veillant à ce que les besoins des femmes propriétaires d'entreprises soient pris en compte (par exemple en étendant la subvention aux frais de garde d'enfants), en veillant à ce que les petites entreprises et les entreprises saisonnières soient admissibles et en introduisant des adaptations sectorielles¹⁵³. La SSUC a été prolongée jusqu'en juin 2021.

Mme Monsef a précisé que le gouvernement a travaillé avec les provinces et les territoires à la mise en œuvre du programme d'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC), qui vise à fournir une aide, par l'intermédiaire des propriétaires, et réduire le loyer des petites entreprises touchées par la pandémie¹⁵⁴. Lors de sa comparution le 7 juillet 2020, un témoin a expliqué que ce programme aurait pu mieux soutenir les femmes entrepreneures si les propriétaires avaient été plus encouragés à demander cette assistance¹⁵⁵. Le 27 septembre 2020, le programme AUCLC a été remplacé par la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer, qui n'exige pas la participation des propriétaires. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a recommandé que le gouvernement envisage de verser des paiements rétroactifs aux

151 Ted Rogers School of Management Ryerson University Diversity Institute, *Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine : Répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les femmes*, novembre 2020.

152 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 8 juillet 2020, 1045 (L'hon. Maryam Monsef, ministre, ministère des Femmes et de l'Égalité des genres).

153 Par exemple, voir : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1405 (Ann Decter, directrice, Initiatives communautaires, Fondation canadienne des femmes); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 17 novembre 2020, 1205 (Corinne Pohlmann, vice-présidente principale, Affaires nationales et partenariats, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1515 (Vicki Saunders, fondatrice, SheEO); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 3 novembre 2020, 1105 (Penny Wise, présidente, 3M Canada); et Agricultrices du Québec, *Impacts de la crise de la COVID-19 sur les femmes*, mémoire, novembre 2020.

154 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 8 juillet 2020, 1155 (L'hon. Maryam Monsef, ministre, ministère des Femmes et de l'Égalité des genres).

155 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1650 (Jill Earchy, directrice générale par intérim, Women's Enterprise Centre).

entreprises qui auraient eu droit à l'AUCLC, mais qui n'ont pas reçu de paiements parce que leurs propriétaires n'ont pas demandé cette assistance¹⁵⁶.

Le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) offre aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif un prêt sans intérêt pouvant atteindre 60 000 \$ (par rapport à 40 000 \$ au 4 décembre 2020). Des témoins ont rapporté que certains groupes se heurtent à des obstacles lorsqu'il s'agit d'accéder à ce prêt. Le Women's Enterprise Centre a déclaré dans un mémoire que de nombreuses femmes entrepreneures n'étaient pas admissibles à ces prêts en raison de la petite taille de leurs entreprises ainsi que de leur capacité et de leur volonté limitées de s'endetter davantage¹⁵⁷. D'autres témoins ont indiqué que certaines femmes étaient découragées par les formalités administratives liées aux demandes d'aide, telles que les prêts du CUEC¹⁵⁸. Le Ted Rogers School of Management Ryerson University Diversity Institute a indiqué que ces obstacles sont encore plus importants pour les entrepreneurs ayant une identité marginalisée, comme les entrepreneurs noirs¹⁵⁹. Le CUEC a été prolongé jusqu'en mars 2021.

Par ailleurs, Mme Monsef a indiqué au Comité que l'on se prépare à élaborer le premier plan d'action national pour la lutte contre la violence fondée sur le sexe¹⁶⁰. Plusieurs témoins ont exprimé leur soutien à un tel plan d'action et ont insisté pour que ces travaux débutent « sans délai¹⁶¹ ». Compte tenu des témoignages d'organisations qui travaillent avec les victimes de la traite de personnes, ce plan d'action devrait tenir

-
- 156 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 17 novembre 2020, 1205 (Corinne Pohlmann, vice-présidente principale, Affaires nationales et partenariats, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante).
- 157 Women's Enterprise Centre, *Incidence de la pandémie de COVID-19 sur les femmes entrepreneurs, juillet 2020*.
- 158 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 17 novembre 2020, 1230 (Sévrine Labelle, présidente-directrice générale, Femmessor); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 17 novembre 2020, 1200 (Corinne Pohlmann, vice-présidente principale, Affaires nationales et partenariats, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante).
- 159 Ted Rogers School of Management Ryerson University Diversity Institute, *Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine : Répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les femmes*, novembre 2020.
- 160 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 8 juillet 2020, 1040 (L'hon. Maryam Monsef, ministre, ministère des Femmes et de l'Égalité des genres).
- 161 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1535 (Kaitlin Geiger-Bardswich, gestionnaire de la communication et du développement, Hébergement femmes Canada); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 43^e législature, 7 juillet 2020, 1430 (Ann Decter, directrice, Initiatives communautaires, Fondation canadienne des femmes).



compte des besoins de divers groupes de femmes au Canada, y compris les plus vulnérables.

Le Comité partage l'avis des témoins selon lequel la pandémie de COVID-19 a accentué les inégalités préexistantes que subissent de nombreuses femmes au Canada. Les répercussions liées à la COVID-19 qui sont particulièrement préoccupantes incluent les menaces pour la santé physique et mentale des femmes; le recul sur le plan de l'emploi rémunéré et de la sécurité économique des femmes; l'augmentation du travail non rémunéré des femmes; et aggravation de la violence fondée sur le sexe. Les femmes ayant de multiples identités marginalisées subissent encore plus ces conséquences. Les mesures d'urgence fédérales ont apporté un soutien à de nombreux Canadiens, mais n'ont pas empêché la pandémie de créer des conditions pour un recul important des progrès vers l'égalité des sexes au Canada. Le Comité encourage vivement le gouvernement du Canada à veiller à ce que les besoins des femmes de divers horizons soient dûment pris en compte dans tous les programmes et toutes les politiques de lutte contre la pandémie et de rétablissement post-pandémique à venir.

Recommandation 17

Que le gouvernement du Canada veuille à ce que toutes les décisions ainsi que toutes les politiques et tous les programmes de secours d'urgence et de relance liés à la pandémie de COVID-19 continuent à faire l'objet d'une analyse comparative entre les sexes plus afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins particuliers de tous les Canadiens, y compris des femmes et des filles et des personnes de diverses identités de genre, et qu'ils n'ont pas de répercussions négatives imprévues sur elles.

Recommandation 18

Que le gouvernement du Canada s'assure que les programmes et les politiques visant à aider les petites et moyennes entreprises à survivre à la pandémie de COVID-19 tiennent compte des besoins des entreprises appartenant à divers groupes de femmes – y compris les femmes autochtones, les femmes vivant avec des handicaps et les nouvelles arrivantes au Canada – et encourage la participation à des programmes existants qui pourraient soutenir les femmes entrepreneures.

Recommandation 19

Que le gouvernement du Canada améliore l'accessibilité de ses prestations de secours d'urgence pour la pandémie en simplifiant les mécanismes administratifs d'accès à ces programmes.

Recommandation 20

Que le gouvernement du Canada, dans le but d'éliminer l'insécurité du revenu et d'assurer l'autonomie financière des femmes, envisage la possibilité de remplacer les prestations d'urgence en place par un régime de revenu de base universel permanent.

Recommandation 21

Que le gouvernement du Canada recueille et diffuse en temps opportun des données, ventilées selon le genre et l'ethnicité, sur la participation aux programmes d'aide d'urgence, y compris les programmes qui ont pris fin, comme la Prestation canadienne d'urgence, et ceux qui sont encore en place, comme la Subvention salariale d'urgence du Canada, afin de veiller à ce qu'ils répondent aux besoins des Canadiens qu'ils ciblent, y compris les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre, et facilitent la prise de décisions lors de la relance après la pandémie.

ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Organismes et individus	Date	Réunion
À titre personnel	2020/10/27	2
Pat Armstrong, professeure émérite de recherche en sociologie York University		
Carole Estabrooks, professeure University of Alberta		
Association canadienne des soins de longue durée	2020/10/27	2
Jodi Hall, présidente		
Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes	2020/10/27	2
Julia Drydyk, directrice générale		
Maggie's: The Toronto Sex Workers Action Project	2020/10/27	2
Jenny Duffy, présidente du conseil d'administration		
SafeSpace London	2020/10/27	2
Julie Bauman, cofondatrice et directrice générale		
3M Canada	2020/11/03	3
Penny Wise, présidente		
À titre personnel	2020/11/03	3
Tracy Smith-Carrier, professeure agrégée King's University College at Western University		
Michelle van Beusekom, co-fondatrice Des fonds d'urgence pour les CHSLDs		
AGF Management Limited	2020/11/03	3
Kevin McCreadie, chef de la direction et chef des investissements		

Organismes et individus	Date	Réunion
Chambre de commerce du Canada Leah Nord, directrice principale Stratégies en matière d'effectifs et croissance inclusive	2020/11/03	3
Congrès du travail du Canada Vicky Smallman, directrice nationale Droits de la personne	2020/11/03	3
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante Corinne Pohlmann, vice-présidente principale Affaires nationales et partenariats	2020/11/17	4
Femmessor Sévrine Labelle, présidente-directrice générale	2020/11/17	4
Pink Attitude Evolution Ruby Dhillon, fondatrice, présidente et présidente du conseil d'administration Jaspreet Sandhu, productrice déléguée et agente Étude de recherche nationale	2020/11/17	4
Réseau FADOQ Philippe Poirier-Monette, conseiller en droits collectifs Secrétariat provincial Gisèle Tassé-Goodman, présidente Secrétariat provincial	2020/11/17	4
Bay St. George Status of Women Council Sharon Williston, directrice administrative	2020/11/19	5
Canadian Childcare Network Kate Tennier, porte-parole	2020/11/19	5
Cardus Andrea Mrozek, membre associée	2020/11/19	5
Conference for Advanced Life Underwriting Cindy David, présidente du conseil d'administration	2020/11/19	5
YWCA Canada Maya Roy, directrice générale Anjum Sultana, directrice nationale Politiques publiques et communications stratégiques	2020/11/19	5

ANNEXE B : LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

43^e législature – 1^{re} session

Organismes et individus	Date	Réunion
À titre personnel Armine Yalnizyan, économiste et titulaire de la bourse de recherche atkinson sur l'avenir des travailleurs	2020/07/07	4
Association des femmes autochtones du Canada Lorraine Whitman, présidente	2020/07/07	4
Association féminine d'éducation et d'action sociale Hélène Cornellier, coordonnatrice du plan d'action et des communications	2020/07/07	4
Avit Manufacturing Rhonda Barnet, présidente et chef de la direction	2020/07/07	4
Canadian Equality Consulting Marcie Hawranik, présidente-fondatrice	2020/07/07	4
Centraide United Way Canada Anita Khanna, directrice nationale Politique publique et relations avec les gouvernements	2020/07/07	4
Fondation canadienne des femmes Ann Decter, directrice Initiatives communautaires	2020/07/07	4
Grands Défis Canada Sara Wolfe, directrice Initiatives d'Innovation autochtone	2020/07/07	4
Hébergement femmes Canada Kaitlin Geiger-Bardswich, gestionnaire de la communication et du développement	2020/07/07	4

Organismes et individus	Date	Réunion
London Abused Women's Centre Megan Walker, directrice générale	2020/07/07	4
SheEO Vicki Saunders, fondatrice	2020/07/07	4
Un Enfant Une Place Morna Ballantyne, directrice générale	2020/07/07	4
Universal Learning Institute Linda Gavsie, vice-présidente principale	2020/07/07	4
Women's Enterprise Centre Jill Earthy, directrice générale par intérim	2020/07/07	4
Ministère de l'Emploi et du Développement social Catherine Adam, sous-ministre adjointe principale Direction générale des politiques stratégiques et de service Andrew Brown, directeur général Politiques de l'assurance-emploi, Direction générale des Compétences et de l'emploi Philippe Massé, directeur général Programme des travailleurs étrangers temporaires, Direction générale des compétences et de l'emploi L'hon. Carla Qualtrough, C.P., députée, ministre de l'emploi, du développement de la main-d'œuvre et de l'inclusion des personnes handicapées	2020/07/08	5
Ministère des Femmes et de l'Égalité des genres Nancy Gardiner, sous-ministre adjointe L'hon. Maryam Monsef, C.P., députée, ministre des femmes et de l'égalité des genres et du développement économique rural Guylaine F. Roy, sous-ministre	2020/07/08	5

ANNEXE C : LISTE DES MÉMOIRES

Ce qui suit est une liste alphabétique des organisations et des personnes qui ont présenté au Comité des mémoires reliés au présent rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Amnistie internationale Canada

Cardus

Caron, Rejeanne

Diversity Institute at Ryerson University

Fédération des agricultrices du Québec

Halpenny, Chloe

Ingénieurs Canada

Réseau d'action des femmes handicapées du Canada

Réseau FADOQ

Smith-Carrier, Tracy

ANNEXE D : LISTE DES MÉMOIRES

Ce qui suit est une liste alphabétique des organisations et des personnes qui ont présenté au Comité des mémoires reliés au présent rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [page Web du Comité sur cette étude](#).

43^e législature – 1^{re} session

Amnistie internationale Canada

Cardus

Caron, Rejeanne

Diversity Institute at Ryerson University

Fédération des agricultrices du Québec

Halpenny, Chloe

Ingénieurs Canada

Réseau d'action des femmes handicapées du Canada

Réseau FADOQ

Smith-Carrier, Tracy

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents (réunions n^{os} 4 et 5) de la 43^e législature, 1^{re} session, et (réunions n^{os} 2 à 5, 11, 12, 14, 15, 17 et 20) de la 43^e législature, 2^e session est déposé.

Respectueusement soumis,

Le présidente,
Marilyn Gladu

Rapport dissident du Parti conservateur du Canada

Le Parti conservateur convient que la pandémie de la COVID-19 a été profonde et de grande envergure. Nous sommes également d'accord avec les conclusions générales du rapport selon lesquelles la pandémie a mis en évidence et a augmenté les inégalités structurelles entre les hommes et les femmes. Nous tenons à remercier tous les témoins qui ont comparu devant le Comité et ceux qui ont soumis des documents écrits sur cet enjeu de la plus haute importance.

Travail rémunéré des femmes

Travail du sexe, travailleuses et travailleurs sexuels

Le Comité a entendu Julie Bauman, cofondatrice et directrice générale de Safe Space London, et Jenny Duffy, présidente du conseil d'administration de Maggie's Toronto. Les témoins ont fait part, devant le Comité, de leur opinion selon laquelle les travailleurs du sexe ne peuvent pas avoir accès aux programmes de soutien fédéraux, tels que la Prestation canadienne d'urgence (PCU), en raison de la nature de leur travail et parce qu'ils choisissent de ne pas déclarer leurs impôts.¹ Elles ont expliqué qu'elles souhaitent que le Parlement procède à une étude de la Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation et qu'il légalise pleinement la prostitution.²

En 2015, en raison de l'affaire Procureur général du Canada c. Cour suprême du Canada de Bedford, notre gouvernement conservateur a présenté le projet de loi C-36, Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation, qui, parmi les mesures de protection des personnes victimes de la traite des êtres humains et souvent exploités sexuellement, prévoyait la légalisation de la vente de services sexuels consensuels. Le Parti conservateur est en profond désaccord avec l'affirmation selon laquelle les personnes qui travaillent dans l'industrie du sexe ne peuvent pas avoir accès aux programmes de soutien fédéraux en raison de leur industrie. Non seulement certains actes liés au travail du sexe ont été légalisés, mais comme l'ont souligné les témoins, les personnes qui travaillent dans l'industrie du sexe choisissent de ne pas déclarer leurs impôts³. Les conservateurs sont d'avis que, si ces personnes avaient rempli leur déclaration de revenus de 2019, elles auraient pu bénéficier des programmes fédéraux de soutien.

Les conservateurs sont en total désaccord avec la recommandation 9 et la demande de révision de la loi, car elle n'entre pas dans le cadre de l'étude.

¹ Voir l'exemple suivant : FEWO, [preuve](#), 2^e session, 43^e Parlement, 27 octobre 2020, 12 h 45 (Julie Bauman, co-fondatrice et directrice générale de *Safe Space London*) ; Amnistie internationale, "[Amnesty International Submission to the House of Commons Standing Committee on the Status of Women on Gender and Human Rights During COVID-19](#)," *Document soumis*, octobre 2020.

² Ibid

³ Ibid

Recommandations

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada étudie les programmes fédéraux de soutien du revenu, y compris le soutien aux personnes âgées et aux personnes handicapées, afin de veiller à ce qu'ils répondent aux besoins des Canadiens pendant, et après, la pandémie.

Les personnes âgées ont contribué à l'édification de ce pays et méritent d'être traitées par leur gouvernement avec dignité et respect. Toutefois, la recommandation comprenait la satisfaction de leurs besoins après la pandémie. Comme l'étude portait sur la COVID-19 et ses impacts actuels sur les femmes, nous estimons que cette partie de la recommandation n'entre pas dans le champ d'application du Comité.

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et les territoires pour veiller à l'élaboration de normes nationales en matière de santé et de sécurité, de conditions de travail et d'offre de main-d'œuvre dans les établissements de soins de longue durée qui soient uniformes et respectés par les établissements de tout le pays, peu importe leur emplacement géographique, conformément à leurs compétences respectives.

L'approche « Ottawa-sait-tout » n'est pas la bonne pour résoudre la crise des soins de longue durée qui, même si elle remonte à plusieurs décennies, a été exacerbée par la pandémie de la COVID-19. En tant que conservateurs, nous nous associerons aux provinces, en respectant la place unique du Québec dans la Confédération, afin de les aider sans pour autant adopter une approche descendante et nous sommes donc en total désaccord avec cette recommandation.

Recommandations 14 et 15

Ces deux recommandations font référence au fait que le gouvernement continue à élaborer un plan. Les conservateurs sont en désaccord avec l'affirmation selon laquelle le Comité recommande au gouvernement de poursuivre sa planification. De nombreux témoins ont affirmé avoir l'impression d'être abandonnés par le gouvernement, car il n'y avait eu que peu ou pas de progrès dans ces dossiers.

Recommandation 16

Que le gouvernement du Canada continue d'accorder des fonds spécialement destinés à aider les organisations à offrir des programmes d'aide aux victimes et aux survivants de la traite des personnes.

Les conservateurs rejettent l'idée que le gouvernement du Canada continue à fournir des fonds. Des témoins ont affirmé que, sous le gouvernement libéral, le financement destiné à aider les organisations à offrir des programmes d'aide aux victimes et aux survivants de la traite des personnes avait été réduit.⁴

Recommandation 20

Que le gouvernement du Canada, dans le but d'éliminer l'insécurité financière et d'autonomiser financièrement les femmes, envisage de remplacer les prestations d'urgences existantes par un programme permanent de revenu de base universel.

Les conservateurs n'acceptent pas cette recommandation au motif qu'elle dépasse la portée de l'étude.

⁴ FEWO, preuve 4, 1^e Session, 43^e Parlement, 7 juillet 2020, 12 h 55 (Megan Walker, directrice générale, London Abused Women's Centre)

Des solutions adaptées aux femmes du Québec

Opinion complémentaire du Bloc Québécois

Dès le printemps dernier, nous savions que la pandémie de COVID-19 ainsi que les mesures de santé publique visant à y répondre allaient influencer la vie des femmes et changer le portrait de la condition féminine. La pandémie allait aussi mettre en lumière des réalités sur le rôle social des femmes, par exemple leur prépondérance dans les emplois qui relèvent de l'économie de soins et de l'aide aux personnes.

Il était naturel que le comité permanent de la condition féminine étudie la question de l'impact de la pandémie sur les femmes plus en profondeur. Nous avons participé pleinement à cet exercice et tenons à saluer l'apport indispensable des nombreux témoins qui ont permis au comité d'affiner sa compréhension du phénomène à l'étude en explorant toute la variété des situations vécues par les femmes et les filles au cours de la dernière année.

La COVID-19 a été un défi généralisé qui a exigé des efforts d'adaptation dans tous les secteurs de la société. Cela dit, nous ne pouvons faire autrement, alors que nous luttons encore de jour en jour contre le virus, que de remercier sincèrement, humblement, et avec tout l'amour qui est le nôtre, celles qui prennent soin de nous. Nous pensons à celles qui soignent, celles qui accompagnent nos aînés, celles qui s'occupent de leurs proches et à celles qui font tout pour maîtriser les effets de la pandémie sur l'éducation et l'instruction de nos enfants.

La pandémie a infligé des torts à des millions de femmes et de filles par le monde. L'évaluation de cet impact est cruciale. Le fait que la pandémie affecte les femmes et les hommes de façon différenciée est maintenant de notoriété publique, car les faits et les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Au Québec, les taux d'infections à la COVID-19 chez les femmes, oscillant entre 54% et 60%, sont plus élevés. Les femmes sont plus affectées, car elles sont plus exposées. Elles représentent 79% des infections parmi le personnel de la santé.

Au Québec l'an dernier, 120 000 femmes auraient perdu leur emploi, alors que ce chiffre est de 55 100 pour les hommes. En novembre 2020, 84% des femmes avaient récupéré leur emploi, comparativement à 89% chez les hommes.

Mais le travail des femmes dépasse l'horizon du domaine statistique et le confinement a alourdi le fardeau des tâches domestiques. Les mères l'affirment elles-mêmes dans les sondages d'opinion comme dans les témoignages personnels : s'occuper des enfants en contexte de télétravail est épuisant.

Nous ne pouvons passer sous silence l'une des conséquences les plus alarmantes : nous sommes confrontés à une augmentation marquée et observable des actes de violence

envers les femmes et les filles. Au Canada, un crime violent sur quatre signalé à la police est un cas de violence conjugale. Le confinement exacerbe le danger de l'isolement et l'isolement amplifie la violence.

En bref, les impacts sont nombreux et de nature variée. Ils doivent être bien analysés et pris en compte dans la réponse des pouvoirs publics à la pandémie et en faveur du relèvement à venir.

Le Bloc Québécois estime que l'apport principal de l'étude du comité réside dans les apprentissages factuels sur la réalité des femmes en temps de pandémie et la compréhension accrue que peuvent en retirer les parlementaires. Les interventions gouvernementales doivent être alignées sur les besoins de celles et ceux qui interviennent directement auprès des citoyennes : les professionnelles du réseau de la santé, les enseignantes et les éducatrices, les intervenantes communautaires et les groupes de femmes.

Si la pandémie a affecté les femmes de diverses façons, au niveau de la santé physique et mentale, du travail et de la sécurité économique, ainsi qu'au niveau de la sécurité physique personnelle, l'aide publique la plus directe relève majoritairement du secteur de la santé et des services sociaux.

Au Québec, cette aide est apportée de façon complémentaire par le système public de santé et les partenaires du milieu communautaire qui interviennent directement auprès des clientèles. Aussi, les femmes qui sont au front pour donner des soins travaillent majoritairement dans le secteur public québécois.

Nombre des recommandations au gouvernement élaborées par le comité sont des solutions qui pourraient être appropriées pour le Canada, mais qui ne sont pas nécessairement adaptées au contexte québécois, souvent parce que le Québec a déjà élaboré une réponse au problème soulevé. L'État québécois a développé ses propres programmes et ses propres politiques dans ses champs de compétences constitutionnels.

En réalité, en matière de politique familiale, de politique sociale et selon la structure de son réseau de solidarité, le Québec fait classe à part. Le Québec a un réseau unique, cohérent et intégré de services de santé et de programmes sociaux et les politiques fédérales uniformes viennent souvent dédoubler et complexifier l'application des programmes québécois lorsque le gouvernement du Québec n'en a pas la complète maîtrise d'œuvre.

Cette réalité ne peut pas être ignorée et doit être prise en compte pour que soit pensée une intervention fédérale qui soit à la fois efficace et respectueuse de la différence québécoise. La prise en compte de la spécificité québécoise est consubstantielle d'une intervention fédérale qui soit positive pour le Québec et favorable aux femmes et aux filles du Québec.

Le Québec a fait le choix de la solidarité. Même si les familles de classe moyenne avec enfants paient plus d'impôts, considérant les prestations auxquelles elles ont droit, elles conservent finalement dans leurs portefeuilles un revenu plus élevé que dans le reste du Canada. En Amérique du Nord, le Québec demeure l'endroit où la richesse est le mieux répartie.

Une politique familiale qui favorise la participation des femmes au marché du travail

Plusieurs recommandations du comité ne concernent pas vraiment le Québec, dont la politique familiale est radicalement différente de celle du Canada.

Prenons les services de garde. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) :

Le Québec « a mis en œuvre l'une des politiques de services d'éducation et de garde à l'enfance les plus ambitieux et les plus intéressants en Amérique du Nord. (...) Aucune des provinces (canadiennes) n'a fait preuve de la même clarté visionnaire que le Québec pour aborder les besoins des jeunes enfants et des familles¹ »

Nous comprenons le comité de réclamer pour le Canada des mesures inspirées de celles dont les femmes du Québec jouissent déjà. Pourvu que le Québec soit complètement exempté de toute ingérence fédérale, nous ne pouvons qu'appuyer leur démarche.

En effet, l'effet de la politique familiale québécoise sur la participation des femmes au marché du travail a été spectaculaire. Le taux d'emploi des femmes québécoises en âge d'avoir des enfants (25-44 ans) a bondi de 10% entre 1997 (année de création des centres de la petite enfance) et 2015, passant de 69,7% à 79,3%. Pendant ce temps, il ne progressait que de 3% en Ontario, passant de 72,8% à 75,9%.

Et il y a les congés parentaux.

Au Canada, les congés de maternité (offerts aux femmes) et les congés parentaux (qui peuvent être pris par l'un ou l'autre des parents) prennent la forme d'une prestation spéciale de l'assurance-emploi. Toutes n'y ont pas accès et le montant de la prestation est peu élevé.

Aussi, après des années de lutte menée notamment par les groupes de femmes, le Québec a réussi à se retirer du régime canadien en 2006, il y a 15 ans, pour créer le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP).

¹ Politique sur les services éducatifs et de garde à l'enfance; Direction de l'éducation, OCDE

Plus accessible et plus généreux, le régime québécois a porté ses fruits. Les femmes québécoises sont plus nombreuses que les femmes canadiennes à jouir d'un congé de maternité payé (97,3% contre 83,1%) et celui-ci dure en moyenne six semaines de plus (45,4 semaines contre 39,6)².

Non aux ingérences; oui à des programmes fédéraux adaptés à la réalité des Québécoises

C'est en soustrayant le Québec des programmes fédéraux que les Québécoises ont pu faire ces avancées. Et c'est notamment ce pour quoi le Bloc Québécois refuse systématiquement les ingérences fédérales et les normes pancanadiennes. Plus notre société est libre, mieux les Québécoises se portent.

Cependant, dans les domaines qui relèvent du palier fédéral, la moindre des choses qu'Ottawa peut faire est de cesser de pénaliser le Québec lorsqu'il fait ces choix différents et féministes.

Actuellement, l'accès au régime d'assurance-emploi est basé sur le nombre d'heures travaillées au cours de la dernière année. Avec le congé de maternité d'un an que nous avons au Québec, les Québécoises sont systématiquement exclues de l'assurance-emploi si elles perdent leur emploi pendant leur congé. Le gouvernement fédéral devrait ajuster son programme à la réalité des Québécoises plutôt que de les discriminer.

Cette mesure simple ne vient évidemment pas remplacer la nécessaire réforme globale de l'assurance-emploi. Le régime, conçu à l'époque industrielle, n'est absolument pas adapté à la réalité actuelle du marché du travail. Les femmes en souffrent tout particulièrement. Davantage présentes dans les emplois atypiques, elles ont moins accès au régime que les hommes. Plus de 60% des femmes qui perdent leur emploi n'ont pas accès à l'assurance-emploi et sont à risque de tomber dans la pauvreté.

Payer sa juste part pour la santé

Le gouvernement fédéral peut et doit agir pour atténuer les effets préjudiciables de la COVID-19 sur les femmes. La meilleure façon de le faire est d'assumer les responsabilités qui sont les siennes, dans les champs de compétences qui sont les siens.

En matière de santé, la responsabilité du fédéral est d'assumer sa part de financement, qui est passée de 50% dans les années 60 à 22% aujourd'hui. Le gouvernement fédéral doit impérativement répondre au front commun des provinces et hausser les Transferts canadiens en matière de santé (TCS). Le Bloc Québécois exige que la contribution fédérale s'élève dès cette année à 35% des coûts.

² <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2012002/article/11697-fra.pdf>

Le gouvernement doit également cesser de chercher à imposer des normes pancanadiennes aux programmes qu'il met en place. Les parlementaires du Bloc Québécois sont opposés à ce que le fédéral s'arroge le droit de dicter au Québec et aux provinces ce qui est bon pour leurs populations. Cette vision hiérarchique de la fédération canadienne est paternaliste et contraire au principe du fédéralisme asymétrique.

Ce dont les établissements de soins de longue durée ont besoin, ce ne sont pas de normes, mais bien de ressources. De plus, les normes pancanadiennes ne tiennent pas compte des particularités régionales et des besoins spécifiques des provinces.

À travail égal, salaire égal

Le gouvernement fédéral doit agir en matière d'équité salariale. Le Canada a adopté sa première *Loi sur l'équité salariale* en 2018, qui doit s'appliquer au secteur public fédéral et au secteur privé sous réglementation fédérale, mais cette dernière n'est pas encore entrée en vigueur. Le règlement du gouvernement se fait attendre.

L'écart salarial entre les sexes n'est pas le même au Québec qu'au Canada. Alors qu'au Québec, une femme gagne en moyenne 90% du salaire d'un homme, ce chiffre est de 78% au Canada hors Québec. Cet écart s'explique notamment par le fait qu'au Québec, l'équité salariale est un droit inscrit dans la *Loi sur l'équité salariale* depuis 1996.

Toutes les travailleuses et tous les travailleurs du Québec devraient jouir des mêmes droits. Le gouvernement fédéral devrait agir pour que les travailleuses des secteurs qui relèvent de sa responsabilité ne souffrent plus d'écarts salariaux.

Le Bloc Québécois proactif pour la relance inclusive

Le Bloc Québécois fait son devoir pour être une force de propositions. Nos attentes vis-à-vis du prochain budget sont aussi pensées pour répondre aux besoins réels des femmes, pour venir en aide le plus rapidement aux femmes aînées, et pour appuyer toutes les autres, en particulier dans les régions du Québec, dans leur engagement personnel pour la relance de notre économie.

Le relèvement après la pandémie est l'occasion de miser sur nos forces vives en tant que nation, ce qui inclut le rôle de leader des Québécoises et leur pleine participation aux prises de décisions publiques.

Alors que nous travaillerons sans relâche à poursuivre la construction de notre modèle social pour faire reculer la pauvreté et renforcer l'égalité chez nous, nous souhaiterons aussi le meilleur aux femmes et aux filles du Canada, qui doivent-elles aussi pouvoir compter sur des institutions et des politiques qui établissent l'égalité des chances et ont des impacts positifs réels et concrets sur leur niveau de bien-être.

OPINION COMPLÉMENTAIRE – NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA

INTRODUCTION

Le Nouveau Parti démocratique (NPD) remercie les membres du Comité, le personnel, les analystes et les témoins qui ont participé à cette étude des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les femmes.

La pandémie a durement touché de nombreux Canadiens, et plus particulièrement les plus vulnérables de notre pays. Il nous incombe, en tant que députés, de veiller à ce que les gens ne tombent pas entre les mailles du filet; de nous assurer que les programmes gouvernementaux tiennent compte des réalités et des besoins des nombreuses communautés diversifiées. Les femmes sont touchées de manière disproportionnée par chaque ralentissement économique ou crise de santé publique. Manifestement, la COVID-19 a eu des répercussions sur les femmes, marginalisant encore plus les femmes de groupes racialisés, les nouvelles arrivantes, les femmes autochtones et les femmes handicapées.

Le gouvernement a sans cesse rejeté les appels des néo-démocrates en faveur de l'universalité de la Prestation canadienne d'urgence (PCU), mais comme les programmes de soutien ne sont pas universels, ce sont les personnes les plus à risque qui sont les moins soutenues. Malheureusement, les objectifs du gouvernement continueront d'exclure les plus vulnérables de notre société et de laisser de nombreuses femmes à la traîne.

SERVICES DE GARDE D'ENFANTS

Les experts en services de garde d'enfants, les économistes, les propriétaires d'entreprises et de nombreux parents s'entendent pour dire que la reprise économique du Canada passe par un système de garde d'enfants universel, abordable et de qualité. La grande majorité des témoins ayant participé à cette étude étaient d'accord avec les propos suivants :

« Les services de garde d'enfants peuvent d'ailleurs jouer un triple rôle dans la reprise. Non seulement ces services facilitent-ils le retour des femmes au travail et créent effectivement des emplois, mais la décision d'assurer des services de garde d'enfants abordables et l'accessibilité à toutes les familles à une éducation préscolaire de qualité va maximiser l'avenir de la prochaine génération d'enfants canadiens [...] Cela diminuerait les dépenses publiques et augmenterait les recettes pour les gouvernements et la société. Ces services s'autofinancent à court terme et à long terme » (Armine Yalnizyan - économiste et titulaire de la bourse de recherche Atkinson sur l'avenir des travailleurs).

Alors que les entreprises et l'économie redémarrent, il est essentiel que les fournisseurs de services de garde obtiennent le soutien financier dont ils ont besoin pour offrir des services dans des conditions sécuritaires pour les enfants. Il est essentiel que nous fassions tout ce qui est en notre pouvoir pour assurer la sécurité et la santé des éducateurs et des travailleurs en garderie. Pour y arriver, il faut réduire la capacité des garderies et augmenter le ratio personnel

et enfants.

Pendant trop longtemps, le manque d'investissements des gouvernements libéraux et conservateurs successifs n'a pas permis aux travailleurs canadiens d'avoir accès à des services de garde. La garde d'enfants est la deuxième dépense en importance pour les familles après le logement. Les familles qui travaillent ne devraient pas avoir à choisir entre aller travailler et s'occuper de leurs enfants. Les parents ont besoin de services de garde d'enfants abordables et de qualité.

Certes, ce rapport reconnaît la nécessité d'investir dans les services de garde d'enfants, mais il ne reconnaît pas que le programme doit être universel pour être accessible. Les libéraux et les conservateurs continuent de préconiser des programmes fondés sur les ressources qui laisseront derrière les femmes et les familles et permettront à des gens passer entre les mailles du filet.

Recommandation 1 du NPD

Que le gouvernement du Canada mette en œuvre des mesures qui permettront de créer un système national de garde d'enfants universel et abordable en :

- **investissant immédiatement 2,5 milliards de dollars dans les services de garde d'enfants pour récupérer les places perdues à cause de la pandémie;**
- **investissant 10 milliards de dollars supplémentaires sur quatre ans dans les services de garde d'enfants;**
- **travaillant avec les provinces, les territoires et les gouvernements autochtones pour établir un système national, universel et abordable de garderies pour les jeunes enfants;**
- **inscrivant dans la loi cet engagement en faveur de services de garde d'enfants de qualité et abordables financés par l'État, et en définissant les principes, les conditions et les exigences des paiements de transfert fédéraux aux provinces (comme la *Loi canadienne sur la santé*), tout en prévoyant un droit de retrait avec compensation pour le Québec;**
- **consacrant immédiatement 10 millions de dollars dans un fonds d'action pour des services de garde d'enfants à prix abordable et créant un secrétariat national des services de garde d'enfants.**

TRAVAIL DU SEXE

Selon la définition du travail des gouvernements libéraux, le travail du sexe n'est pas un travail. Ces derniers ont créé des programmes de soutien qui laissent en plan les personnes dont le travail ne correspond pas à leur définition. Bien que le programme d'assurance-emploi et d'autres mesures de crédit aient été élargis, la réalité demeure que ces programmes ont traditionnellement exclu les travailleurs du sexe et continuent de le faire.

Puisque les programmes de soutien financier du gouvernement ne s'appliquent pas à eux, les travailleurs du sexe doivent renoncer à tout revenu qu'ils pourraient avoir. C'est pourquoi les néo-démocrates ont réclamé une approche universelle et moins compliquée sur le plan administratif en matière de soutien financier pendant la crise.

Recommandation 2 du NPD

Que le gouvernement du Canada mette en œuvre des mesures visant à protéger les droits et à réduire la stigmatisation des travailleurs du sexe, notamment :

- examiner la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* et veiller à ce que les travailleurs du sexe soient consultés dans le cadre de ce processus;**
- examiner les mesures visant à décriminaliser le travail du sexe;**
- fournir du financement pour des services de soutien et d'orientation communautaires dirigés par des pairs pour les travailleurs du sexe;**
- veiller à ce que les travailleurs du sexe puissent bénéficier d'un revenu fédéral et d'une aide d'urgence lorsqu'ils ne peuvent pas générer de revenus, y compris en cas de crise de santé publique.**

TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ

Les néo-démocrates estiment que le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer pour améliorer le travail, le rendre plus juste et plus sûr pour tous. De nombreuses femmes assument le rôle d'aidante auprès d'un proche ou comptent sur les soins prodigués par des membres de leur famille. Les femmes ont perdu leur emploi à un rythme environ deux fois plus élevé que celui des hommes au cours du premier mois de la pandémie, et elles doivent souvent s'acquitter de plus de tâches non rémunérées. Même avec la reprise économique dans certaines régions du Canada, de nombreuses femmes ne peuvent toujours pas retourner au travail en raison de ces besoins en matière de soins. Les femmes n'occupent que 29 % des emplois récupérés.

Recommandation 3 du NPD

Que le gouvernement du Canada, dans le but de reconnaître la valeur du travail de soins non rémunéré des aidants naturels, y compris les soins aux conjoints, aux enfants, aux petits-enfants et aux personnes âgées, veuille à ce que les soutiens et les crédits d'impôt fédéraux actuels offerts aux aidants naturels répondent aux besoins des personnes qui fournissent ces soins non rémunérés, et qu'il étudie des initiatives visant à améliorer la reconnaissance et la rémunération des personnes qui effectuent un travail de soins non rémunéré.

Afin de rendre la vie un peu plus abordable pour les aidants naturels, qui sont en grande majorité des femmes, le gouvernement du Canada doit rendre remboursable le crédit d'impôt pour aidants naturels. Cette mesure permettra de verser des milliers de dollars aux aidants naturels les plus démunis, dont beaucoup ont complètement abandonné leur travail pour s'occuper d'un proche.

REVENU DE BASE UNIVERSEL

À mesure que nous sortirons du confinement, des millions de Canadiens n'auront pas d'emploi auquel ils pourront retourner; beaucoup ne verront pas leurs revenus revenir à ce qu'ils étaient auparavant. Tout comme lors des précédentes récessions, il y aura moins d'emplois pour la classe moyenne et plus d'emplois mal payés. La PCU prendra fin, et la récupération de ces prestations par le gouvernement fédéral placera aggravera la situation pour des millions de Canadiens.

Les néo-démocrates sont heureux que ce rapport demande au gouvernement du Canada, dans le but d'éliminer l'insécurité du revenu et d'autonomiser financièrement les femmes, d'envisager le remplacement des prestations d'urgence actuelles par un programme permanent de revenu de base universel.

Respectueusement soumis au nom du Nouveau Parti démocratique du Canada.